

SAGE Marne-Confluence

Phase Tendances et Scénarios : Le « socle » et les scénarios stratégiques du SAGE Marne-Confluence

Annexes

Annexe 1 : Récapitulatif des hypothèses thématiques travaillées par les Commissions

Annexe 2 : Les choix ouverts pour la CLE : les « dimensions stratégiques » du SAGE

Annexe 3 : Tableau des actions retenues pour le dimensionnement économique

Rapport final de présentation des scénarios, suite aux réunions de la CLE du 6 novembre 2013 et du 4 février 2014, et aux modifications qui s'en sont suivies.

Dernière mise à jour : septembre 2014



Annexe 1 : Récapitulatif des hypothèses thématiques travaillées par les Commissions

Usages	H1 : Une approche fondée sur une différenciation spatiale des vocations de la Marne (image de marque) et de ses affluents (ressourcement)		H2 : Une approche visant la défense d'une fonction de « ressourcement » en tous lieux	
Milieux naturels	Pour les milieux bien « identifiés » dans l'action publique (Marne, certains tronçons d'affluents, étangs, forêts humides...)		Pour les milieux plus diffus, plus « orphelins » de l'action publique (petites ZH, tronçons d'affluents, mares...)	
	H1 : une meilleure planification et gestion des milieux sans changement fondamental de logique technique	H2 : une reconfiguration de l'infrastructure naturelle : redonner de la place et développer la fonctionnalité des milieux naturels	H1 : une nature utile et fonctionnelle pour l'eau	H2 : répondre à la demande de nature et aux attachements locaux
Aménagement	H1 : un référentiel « technique » d'abord fondé sur les enjeux hydrologiques		H2 : un référentiel « spatial » d'abord fondé sur la préservation des continuités écologiques	H3 : Un référentiel « sensible » d'abord fondé sur l'identité paysagère du territoire liée à l'eau
Qualité	Pour la Marne		Pour les affluents	
	H1 : Une approche ciblée de « recentralisation » des flux, une poursuite de l'effort sur les branchements, une approche préventive eaux pluviales sur les nouveaux projets	H2 : Une mise à niveau déterminée de tous les réseaux séparatifs et une approche préventive sur les eaux pluviales à grande échelle	H1 : priorité aux branchements et à la gestion préventive des eaux pluviales	H2 : priorité aux branchements et à la gestion écologique des interfaces exutoires / cours d'eau

Annexe 2 : Les choix ouverts pour la CLE : les « dimensions stratégiques » du SAGE

Rappel : une note préparatoire présentant le socle et les dimensions stratégiques du SAGE a été présentée au Bureau de la CLE du 11 juillet 2013. Cette présente annexe reprend l'essentiel des éléments de cette note portant sur les dimensions stratégiques. Elle présente plus en détail que dans le corps du présent rapport les dimensions stratégiques et leurs différentes options.

Outre les éléments incontournables pour le SAGE qui sont détaillé dans la présentation du socle du rapport, l'analyse transversale des travaux des groupes de travail a également permis de dégager des degrés de liberté où peuvent s'exercer les choix de la CLE, ce que nous avons appelé les « **Dimensions Stratégiques** » (DS) du SAGE, sur lesquelles doit se concentrer les choix en vue d'élaborer la stratégie future du SAGE. Le « socle » étant de toute façon inclus dans la future stratégie, c'est en effet sur ces dimensions que les choix se posent réellement pour fonder des stratégies contrastées pour le SAGE.

Six dimensions stratégiques, renvoyant chacune à deux ou trois options contrastées, sont ainsi présentées ci-après. On peut distinguer deux types de dimensions stratégiques dans cet ensemble :

- Certaines concernent des **orientations de fond concernant des objets particuliers du SAGE, renvoyant directement à différentes logiques d'intervention envisageables**. Bien que relatives à des thèmes particuliers, ces orientations ont des implications non seulement techniques mais aussi politiques, financières ou plus largement stratégiques qui leur confèrent **une dimension transversale, en ce qu'elles contribuent à structurer la stratégie globale du SAGE**. Il s'agit :

- de la place à accorder à la baignade dans le discours fédérateur que devra bâtir le SAGE pour mobiliser autour de sa stratégie (DS 2) ;
- de l'approche technique à retenir en ce qui concerne le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau (DS 3).

- D'autres renvoient davantage à des **choix de positionnement du SAGE au sein du jeu d'acteurs et des différentes politiques publiques qui président à l'avenir des milieux aquatiques et de la ressource**, dans son territoire de compétence. Il s'agit :

- de la posture qu'adoptera le SAGE vis-à-vis des politiques de développement territorial pour traiter les équilibres en jeu sur son territoire de compétence (DS 1) ;
- du positionnement du SAGE vis-à-vis des intérêts et stratégies défendus par les différents acteurs, et par conséquent de son mode de gestion des débats et conflits auxquels il devra faire face (DS 4) ;
- des fonctions que cherchera à remplir le SAGE à l'interface entre les acteurs institutionnels et les acteurs locaux présents sur son territoire de compétence (DS5) ;
- de l'approche que retiendra la SAGE pour assurer le financement des actions promues (DS6).

Au total, les options susceptibles d'être prises sur différentes dimensions stratégiques s'articulent de deux façons au socle du SAGE présenté dans les pages précédentes :

- elles peuvent incarner **différentes manières de mettre en œuvre le socle** (en termes d'orientations de fond que le socle ne précise pas, ou de choix de positionnement pour assurer sa mise en œuvre) ;
- elles peuvent incarner **des ambitions qui s'ajoutent au socle**, en prévoyant des actions ou même des domaines d'intervention que le socle n'impose pas, mais que le SAGE est néanmoins libre de retenir.

En tout état de cause, l'exposé du « socle du SAGE » présenté dans le corps du rapport ne suffit pas à lui seul à définir une stratégie pleine et entière. Les travaux conduits en Commissions Thématiques montrent que la construction de la stratégie du SAGE passe nécessairement par des choix clairs sur les dimensions présentées ci-après.

DS 1 : Quelle posture vis-à-vis du développement territorial pour traiter les équilibres en jeu dans le SAGE ?

Cette première dimension stratégique est apparue clairement dans les réflexions des 4 Commissions Thématiques du SAGE et constituait **l'un des éléments de contraste les plus marquants** entre les scénarios thématiques élaborés par les participants. Ce constat n'est guère surprenant au regard des enseignements du diagnostic, du récit rétrospectif et du scénario « sans SAGE » : ceux-ci démontraient en effet combien les dynamiques de développement territorial (infrastructures de transport, planification urbaine à différentes échelles, Grand Paris, politiques touristiques, ...) constituent, aujourd'hui comme hier et, sans doute, demain, les premiers déterminants de l'évolution de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Notamment, elles pèsent sur le premier enjeu intégrateur du diagnostic, intitulé « des équilibres fragiles à consolider ou à établir », qui recouvre en particulier **l'équilibre à assurer entre la préservation de la ressource, des milieux et de leurs usages d'une part, et le développement du territoire d'autre part.**

Il est dès lors bien logique que le positionnement du SAGE vis-à-vis des politiques de développement territorial constitue un aspect central de sa stratégie. Trois options contrastées ressortent ainsi des débats et travaux menés au sein des Commissions Thématiques.

Option 1 : L'exercice par le SAGE d'une vigilance affirmée à l'échelle locale

Dans cette option, on considère que **la vigilance** à exercer vis-à-vis du développement territorial, indispensable dans toute stratégie du SAGE et pour cette raison incluse dans son « socle » (cf. pages précédentes), est **non seulement nécessaire, mais aussi suffisante**. Le SAGE s'inscrit ici dans la continuité des relations historiques entre politique de l'eau et politiques de développement : la première vise à accompagner les secondes, en particulier techniquement, afin de les rendre compatibles avec les objectifs environnementaux qu'il s'agit de respecter.

Comme on l'a vu dans l'exposé du socle, étant donnée l'ampleur des dynamiques territoriales qui se jouent sur le territoire Marne-Confluence, cette vigilance doit être particulièrement affirmée, rigoureuse et, pour être effective, hiérarchisée. Cependant, si

les porteurs du SAGE (représentants de la CLE, services de la structure porteuse) sont ici les garants - ou les « gardiens », pour reprendre un terme entendu en Commissions Thématiques - des objectifs en matière de politiques de l'eau, ils **ne s'autorisent pas à interroger en amont ceux des politiques de développement**. Leurs exigences vis-à-vis de la mise en œuvre de ces politiques se fondent sur **une légitimité avant tout réglementaire** (règlement du SAGE bien sûr, mais aussi d'autres dispositifs potentiellement portés par d'autres acteurs, comme le SRCE, les PPRi et autres dispositifs de mise en œuvre de la Directive inondations, ...) **et technique** : l'observatoire du SAGE, constitutif du socle, est un outil crucial pour bâtir l'argumentaire à l'appui de cette vigilance à exercer. Enfin, cette option mobilise des compétences pointues afin d'assurer le conseil technique et la valorisation des expériences exemplaires : la vigilance se doit d'être également positive, en offrant **des solutions pour gérer les contraintes que le SAGE entend voir respecter**.

Présente de façon plus ou moins marquée dans les quatre commissions thématiques, cette option se décline de manière spécifique selon les thèmes d'action considérés. Ainsi, en matière d'aménagement, les travaux conduits en Commission montrent que cela peut passer par la constitution d'un **référentiel précis** (qu'il soit par exemple hydrologique avec les zonages pluviaux, ou paysager avec le Plan paysage), permettant de guider de manière fine les documents d'urbanisme et les projets locaux en termes de contraintes (débits de fuite à respecter, techniques paysagères, ...) mais aussi de **solutions techniques** à adopter (techniques alternatives notamment). Il s'agit également de valoriser les **réalisations exemplaires**, avec par exemple une démarche de labellisation de projets (ainsi qu'imaginée par l'un des groupes de la Commission Aménagement). Il en va de même sur le thème de la qualité de l'eau, où le règlement du SAGE et les zonages (pluvial et assainissement) constituent des documents de référence pour permettre au SAGE d'exercer sa vigilance, et où des compétences techniques sont nécessaires pour assurer le conseil auprès des collectivités. En matière d'usages et de milieux, cette option est également envisageable ainsi que le montrent les travaux des Commissions Thématiques concernées, lorsqu'il s'agit de veiller, en accompagnant les dynamiques de développement présentes sur le territoire, au maintien de possibilité de « ressourcement » pour la population, en préservant des éléments de nature dans le tissu territorial et en favorisant des projets facilitant leur appropriation sociale.

Option 2 : Une vigilance qui s'accompagne d'une posture plus « interventionniste » pour reconquérir la place de l'eau dans le territoire

Contrairement à la précédente, cette option revient à considérer que la **vigilance inscrite au socle du SAGE est certes nécessaire, mais non suffisante**. L'idée est ici que le volet défensif de la stratégie à adopter face aux politiques de développement territorial, incarné par l'option 1 (cf. la figure du « gardien »), doit être complétée par un volet offensif : **il ne s'agit pas seulement de maintenir des équilibres fragiles, mais bien d'en rétablir certains en faveur de l'eau**.

Dans cette option, le SAGE s'efforce concrètement non seulement d'encadrer au mieux les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement, mais aussi de regagner des espaces pour l'eau et les milieux aquatiques dans le tissu territorial. Il s'agit en quelque sorte de **réserver des espaces pour l'eau, de négocier un partage territorial avec les dynamiques de développement** susceptibles d'exercer des pressions sur la ressource et les milieux. Pour cela, le SAGE déploie différents types d'actions :

- des **stratégies d'acquisition foncière**, en s'appuyant notamment sur les taux d'aides attractifs de l'Agence de l'Eau en la matière voire sur un droit de préemption (détenus par le maître d'ouvrage concerné ou par la structure porteuse du SAGE elle-même). La maîtrise foncière permet ainsi de garantir la **préservation** de certains espaces dédiés aux projets de gestion de l'eau et des milieux, voire de **modifier la vocation de certains espaces** déjà aménagés - des opérations de démolitions d'aménagements existants peuvent par exemple être envisagées ;
- la mobilisation de procédures de **Déclarations d'Intérêt Général (DIG)**, permettant d'intervenir en domaine privé pour réaliser certaines actions ;
- la définition, sous l'impulsion du SAGE, de **zones dédiées dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**. Il s'agit, à l'image de ce qui a été imaginé dans l'une des Commissions Thématiques, de zones « N H₂O », selon le même principe des zones « N TVB » (Trame Verte et Bleue) ou « N ZH » (zones humides) aujourd'hui promues par le Conseil Général de Seine-et-Marne.

Cette option consiste à mettre fortement en avant la dimension spatiale des stratégies techniques que porte le SAGE. Dès lors, deux thèmes d'actions sont particulièrement promus dans cette option :

- le thème des **milieux** (la Commission concernée ayant largement développé cette option, tout comme le groupe travaillant sur les continuités écologiques au sein de la Commission Aménagement). Cette option peut ainsi porter une forte ambition sur la préservation et la reconquête des zones humides, la restauration des berges (l'un des groupes de la Commission Milieux ayant par exemple imaginé un objectif de préservation et de reconquête d'une bande de 30 m le long de la Marne) et les continuités écologiques ;
- le thème de la **gestion du cycle de l'eau en ville**, de l'hydrologie urbaine. Ainsi, les thèmes de la gestion des ruissellements pluviaux et des inondations peuvent se voir traités *via* les stratégies spatiales déployées dans cette option, pour promouvoir des projets nécessitant l'existence d'espaces dédiés à l'eau, au moins sur certaines périodes (noues, stockages d'eaux pluviales en espace public, préservation de champs d'expansion de crues, ...). Le SDRIF, en cours de consultation, indique d'ailleurs dans ses orientations réglementaires que « l'urbanisation doit respecter l'écoulement naturel des cours d'eau » et « permettre la réouverture des rivières urbaines et les soustraire aux réseaux d'assainissements, en réservant une marge de recul suffisante à leur renaturation ».

Dans cette option, la légitimité du SAGE repose largement, comme pour l'option 1, sur **des compétences pointues**. Cependant, le caractère offensif et proactif de cette option induit que ces compétences doivent être déployées non seulement pour soutenir l'effort de vigilance et de conseil, mais aussi la construction d'**une planification rigoureuse** et argumentée à l'appui des trois types d'action qui viennent d'être distinguées. Il s'agit ici de porter auprès des interlocuteurs du SAGE **une vision technique d'ampleur, argumentée et fondée sur une forte expertise qui doit être reconnue**. Ce projet technique doit, pour être entendu, être également relayé par un **portage politique** sans doute encore plus affirmé que dans l'option 1.

Toute stratégie spatiale, fut-elle conduite au départ pour des motifs techniques et propres à la gestion de l'eau, nécessite d'être inscrite dans un projet territorial (au moins à l'échelle locale où les projets sont mis en œuvre) renvoyant à des demandes sociales ou des vocations socioéconomiques des espaces concernés, dépassant la seule dimension

technique de gestion de l'eau. Dans cette option, le SAGE n'ignore pas cette réalité : il considère que **son rôle spécifique et sa légitimité résident d'abord dans le domaine de la gestion de l'eau et dans l'expertise technique** en la matière. Il compte sur **d'autres partenaires (collectivités, agences d'urbanisme, ...) pour assurer l'ancrage territorial de la stratégie technique qu'il porte**. Cette répartition des rôles, si elle limite le champ de son expertise et de sa légitimité à la gestion de l'eau et à l'expertise technique, lui permet néanmoins de tenir un discours instruit, concret et opérationnel, porteur d'une intention claire pour ses interlocuteurs et dans un domaine de compétence qui peut difficilement lui être contesté.

Option 3 : Une vigilance qui s'accompagne de la contribution du SAGE à un projet de développement

Comme la précédente, cette option considère que **la vigilance inscrite au socle du SAGE est nécessaire mais non suffisante**. Sa spécificité réside cependant dans la manière dont elle conduit le volet « offensif » venant compléter le volet « défensif » du socle.

Ici en effet, **le SAGE entend sortir de la posture sectorielle classiquement adoptée** par la politique de l'eau face aux politiques de développement territorial, consistant à accompagner celles-ci de manière réglementaire et technique (défensivement dans l'option 1, offensivement dans l'option 2) sans aller jusqu'à questionner ou contribuer à leur contenu. Dans cette option, le SAGE entend au contraire **s'assumer en tant qu'acteur contributeur à part entière aux politiques de développement présentes sur son territoire de compétence. Plutôt que sectorielle, sa stratégie se veut ici davantage intégratrice**, en abordant l'eau et les milieux aquatiques non seulement comme des objets techniques, mais aussi comme des éléments participant du développement territorial : des atouts pour le développement économique et touristique, des supports de lien social, d'identité urbaine, etc.

Là où l'option précédente revendique une influence sur les politiques de développement territorial en obtenant en quelque sorte un partage du territoire réservant des espaces à l'eau et aux milieux, celle-ci cherche à **exercer l'influence du SAGE sur le contenu même de ces politiques**. Le SAGE vise ainsi à articuler et mettre en cohérence les objectifs de la politique de l'eau avec ceux des politiques de développement, en participant à la promotion d'un (à l'échelle de son territoire de compétences) ou de plusieurs (aux échelles locales) projet(s) de territoire, fondé(s) sur la préservation et la valorisation de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour cela, la structure porteuse du SAGE, mais aussi ses instances (et en particulier ses Commissions Thématiques Usages et Aménagement et/ou d'autres Commissions pouvant être créées dans le cadre de cette option, comme par exemple une Commission Tourisme) conçoivent la **vision de développement qu'il s'agit de promouvoir** et la portent dans les instances où se décident et sont mises en œuvre les politiques de développement territorial. Il s'agit alors de faire entendre la voix du SAGE en matière de projet de développement à différentes échelles : celle du Grand Paris et de ses émanations locales (le Schéma de Développement Territorial (SDT) et les Contrats de Développement Territorial (CDT)), celle des collectivités locales mettant en œuvre leurs propres politiques et projets locaux.

Il ne s'agit pas dans cette option de perdre de vue les objectifs techniques qu'appellent les enjeux pointés dans le diagnostic du SAGE. Il s'agit en revanche, pour les porter, de leur donner un sens qui dépasse leur dimension technique pour devenir territorial. Ainsi :

- les enjeux quant au **partage de la voie d'eau, d'équilibre entre usages ou entre usages et milieux**, sont bien sûr abordés en termes techniques (nuisances et contraintes à gérer, ...) mais surtout mis en perspective par le SAGE avec une vision de développement orientant les choix à faire (à l'image, par exemple, d'un développement touristique fondé sur la notion de « tourisme social et local » développée dans certains scénarios thématiques de la Commission Usages) ;
- les enjeux concernant les **milieux** (zones humides, continuités écologiques, restauration des cours d'eau et de leurs berges), au-delà des objectifs notamment réglementaires qui orientent les actions du SAGE (DCE, Grenelle, ...) sont eux aussi mis en perspective avec le **développement territorial** en tant qu'**atouts** pour celui-ci et inscrits, sous l'influence du SAGE, dans les stratégies en la matière (attractivité territoriale, filière touristique, ...) et les programmes de développement ;
- **l'hydrologie urbaine** (ruissellements pluviaux, inondations) est également traitée par le SAGE non seulement à travers des considérations techniques (techniques alternatives, préservation de champs d'expansion de crues, ...), mais surtout promue en tant que **contributrice à des formes d'urbanisme et d'aménagements des espaces** (publics notamment) innovantes, associés à des **approches paysagères** ;
- cette option peut également se déployer sur le thème de la **qualité de l'eau** : non seulement en présentant celle-ci comme un atout pour le territoire, mais aussi, au-delà de cette position de principe, en orientant des **choix techniques concrets et opérationnels** (techniques d'épuration par génie écologique, par exemple) selon leur capacité à répondre à des demandes sociales locales, à **faire exister l'eau dans le territoire**, à s'inscrire de manière cohérente dans la vision territoriale de l'eau défendue par le SAGE.

Une forte spécificité de cette option est que **les compétences techniques nécessaires à la vigilance inscrite au socle du SAGE doivent être ici largement complétées par des compétences relevant d'autres métiers** que celui « d'ingénieur de l'eau ». Le SAGE doit envisager d'accueillir, dans sa structure porteuse, des compétences variées et a priori éloignées du thème de l'eau : urbanistes, architectes, développeurs, paysagistes peuvent ici trouver toute leur place pour porter le SAGE.

Le partage des rôles entre le SAGE et ses partenaires est ici inverse de celui retenu dans l'option précédente : **c'est d'abord au SAGE - c'est-à-dire à sa structure porteuse et à ses instances - qu'il revient de donner un sens territorial à la stratégie retenue** de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, en considérant que c'est là une plus-value importante à apporter par rapport aux politiques de l'eau telles qu'elles sont habituellement mises en œuvre - les compétences techniques étant déjà présentes chez les partenaires du SAGE (institutions, financeurs, maîtres d'ouvrages, ...). Cela suppose cependant que le SAGE puisse se construire une **légitimité** au-delà de ce qui, juridiquement notamment, fonde son domaine d'intervention : la gestion de l'eau. Outre les **compétences à réunir**, cela suppose un **portage politique très affirmé**, pour être non seulement entendu mais aussi écouté dans les instances qui président au développement du territoire, bien au-delà des seules politiques de l'eau.

DS2 : Quel discours fédérateur et quel engagement politique ?

Relativement aux autres dispositifs mobilisés au niveau local dans les politiques de l'eau (comme les contrats de bassin par exemple), la plus-value d'un SAGE se joue dans sa capacité à mobiliser les acteurs concernés autour d'une stratégie commune. Pour cela, les porteurs du SAGE (structure porteuse, instances, et notamment élus) doivent être porteurs d'un discours fédérateur. Pour être réellement mobilisateur, c'est-à-dire pour avoir du sens pour une grande diversité d'acteurs, ce discours doit **faire le lien entre des enjeux techniques, des aspirations sociales et des visions politiques**, de telle sorte que les techniciens, la société civile et les élus s'y reconnaissent, chacun avec leurs propres points de vue, savoirs et compétences. Ce discours n'est pas qu'un « habillage » communicant qui viendrait « enrober » une action avant tout technique : c'est bien de lui que dépend la lisibilité du SAGE pour l'ensemble de ses parties prenantes et la cohérence de la stratégie conduite, y compris sur le plan technique.

Pour ce qui est du SAGE Marne-Confluence, cette question du discours fédérateur du SAGE apparaît particulièrement cruciale. En effet, le diagnostic a pointé comme enjeu intégrateur l'existence d'un certain nombre de questions diffuses ou émergentes (le rapport des habitants aux affluents, la reconquête des zones humides, la gestion des pollutions par temps sec, celle des ruissellements, le paysage, ...) qu'il s'agit, pour progresser, de davantage faire exister et de partager. Pris en charge essentiellement de manière technique au sein d'une gouvernance « experte », ces questions doivent alors davantage prendre sens en étant reliées plus explicitement à des aspirations sociales et, de ce fait, plus aisément portées politiquement.

Or, pour lier la technique, les aspirations sociales et le portage politique, on dispose sur le territoire du SAGE d'un élément remarquable : l'objectif d'un retour de la baignade en Marne. À l'origine même de l'existence du SMV, cet objectif a permis de fédérer autour de la Marne nombre d'actions techniques ayant conduit notamment à des améliorations significatives sur le plan de la qualité de l'eau, et ce grâce à un portage politique affirmé car assis sur un objectif répondant de manière évidente à des aspirations sociales dans le territoire. Le caractère fédérateur du thème de la baignade s'est manifesté non seulement dans l'émergence et la montée en puissance du SMV, mais aussi dans la structuration de la gouvernance locale au travers du contrat de bassin.

Cependant, la question de savoir si ce thème peut constituer le bon « étendard » pour fédérer autour de la stratégie du SAGE se pose aujourd'hui, et ce pour deux raisons :

- comme l'illustre le scénario « sans SAGE », le SMV fête ses 20 ans ces jours-ci, et la stratégie du SAGE va se jouer sur les 15 prochaines années. Aussi, un tel objectif risque de perdre en crédibilité s'il reste non atteint à moyen terme ;
- le territoire du SAGE dépasse largement le linéaire de la Marne : la baignade en Marne est-elle alors un objectif suffisant pour que tous les acteurs du territoire se sentent concernés et mobilisés ?

On peut toutefois noter que depuis quelques années, la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine, affiche également le retour de la baignade en Marne comme l'objectif fédérateur qui entraîne sa politique de l'eau (réhabilitation des réseaux d'assainissement et du ru de Chantereine).

Le retour de la baignade en Marne constitue sans aucun doute un objectif incontournable pour le SAGE, figurant pour cette raison dans le « socle » présenté précédemment. Le

choix stratégique à instruire n'est donc pas de savoir s'il faut le retenir ou non parmi les objectifs du SAGE, mais plutôt de **clarifier sa place dans le discours fédérateur d'ensemble porté par le SAGE.**

Option 1 : La baignade locomotive d'une approche globale - l'engagement du SAGE sur une échéance

Cette option consiste à s'inscrire, en l'amplifiant, dans la **dynamique historique** qui a conduit à l'existence du SAGE lui-même. Elle maintient la **très forte exigence sur la qualité de l'eau** dont l'usage baignade dépend et induit, de ce fait, une très forte ambition sur ce thème, que ce soit par temps sec ou par temps de pluie.

Cependant, pour être l'objectif fédérateur principal du SAGE, tout au moins en ce qui concerne la Marne, **il est nécessaire que cet objectif voit sa crédibilité réaffirmée** afin de pallier tout risque d'essoufflement, qu'un discours velléitaire de façade ne masquerait qu'un temps. Pour cela, il est nécessaire que les pouvoirs publics s'engagent de manière plus forte sur cet objectif, en en faisant non plus un cap, une orientation, mais réellement un objectif de résultat évaluable : **dans cette option, l'objectif de retour à la baignade doit donc être assorti d'une échéance.** C'est à cette condition que le retour à la baignade ne peut être suspecté d'être un vœu pieux, c'est un repère clair pour organiser et **hiérarchiser l'action technique**, c'est un vrai **engagement politique**, et c'est un véritable **rendez-vous avec la société civile et la population.** Une échéance à la fois crédible tout en marquant un engagement renforcé des pouvoirs publics pourrait être, de façon raisonnable, un objectif à 10 ans.

Une telle option suppose bien sûr de mettre en œuvre les actions inscrites au socle du SAGE pour servir l'objectif de retour à la baignade, mais de manière prioritaire c'est-à-dire dans un laps de temps court. L'effort porterait en particulier sur l'accélération du rythme de mise en conformité des branchements, en prévoyant pour cela la définition d'un zonage délimitant les secteurs où les efforts doivent être plus particulièrement concentrés en lien avec des sites potentiels de baignade.

Reste la question de la capacité de cet objectif à constituer un « étendard » pour l'ensemble du territoire du SAGE. Dans cette option, l'ampleur du territoire concerné par le SAGE peut être rattachée à cet objectif baignade pour lui trouver un sens : c'est bien parce que les bassins versants des affluents contribuent eux-aussi à la qualité de la Marne que la stratégie du SAGE les englobe. Cette réalité technique doit être relayée politiquement pour assurer l'engagement des territoires concernés. Cependant, pour conforter l'intéressement au SAGE des bassins versants des affluents, **il semble indispensable de compter parmi les priorités du SAGE un autre volet inscrit au socle, à savoir la redécouverte des affluents.** Cet objectif, qui gagnerait dans cette option à être complété par d'autres actions valorisant la présence de l'eau dans ces territoires (au travers de techniques alternatives en matière de gestion des eaux pluviales ou d'épuration par exemple, accompagnées de réalisations paysagères), permettrait de développer la conscience d'appartenir à un même bassin versant et par conséquent de participer à un même effort de reconquête de l'usage baignade.

L'intérêt de cette première option est de s'inscrire dans une dynamique historique, et de pouvoir se fonder par conséquent sur des éléments de discours déjà appropriés et portés dans le territoire. Il est également de fixer une orientation claire en termes de hiérarchisation des actions à conduire. Cette option comporte cependant, comme tout engagement, un risque fort : celui de ne pas atteindre l'objectif, de ne pas être au rendez-vous, ce qui bien sûr pourrait fragiliser la crédibilité du SAGE.

Option 2 : un discours fédérateur plus large : l'excellence écologique et social

Dans le souci de ne pas focaliser le discours fédérateur du SAGE sur un usage propre à la Marne, cette option consiste à resituer l'objectif de la baignade au sein d'une ambition plus large, ayant par conséquent plus immédiatement du sens pour l'ensemble du territoire.

Pour être mobilisateur et traiter les enjeux pointés dans le diagnostic du SAGE, rappelés plus haut, cet objectif doit cependant recouvrir les mêmes qualités que l'objectif baignade historiquement : il doit associer enjeux techniques, demandes sociales et ambitions politiques pour le territoire. Pour cela, deux axes complémentaires constituent une alternative crédible à l'option 1 :

- **l'excellence écologique**, associant les enjeux techniques du SAGE à la renommée et l'attractivité du territoire (ambition politique)
- **la préservation et la restauration des éléments de nature présents dans le territoire**, dans un objectif d'amélioration du cadre de vie, de valorisation des attachements sociaux à ces éléments, de ressourcement de la population, ce qui permet d'associer très explicitement des enjeux du SAGE à des aspirations sociales.

Le retour de la baignade s'inscrit aisément dans une telle ambition à la fois écologique et « sociale » : il constitue un indicateur à la fois d'une excellence écologique retrouvée, d'une forte renommée du territoire et d'une restauration des liens entre populations et milieux aquatiques.

Les atouts et risques de cette seconde option sont symétriques de la première. L'élargissement de l'objectif fédérateur du SAGE a en effet comme intérêt de concerner plus facilement l'ensemble du territoire, mais aussi de couvrir un ensemble plus large d'enjeux techniques - dès lors, un échec ou un retard sur l'un d'entre eux fragilise dans une moindre mesure la crédibilité du SAGE. À l'inverse, cet élargissement comporte aussi un risque de dilution des priorités, et de perte de lisibilité de ligne directrice du SAGE.

DS3 : Quelle approche technique du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau ?

Le fonctionnement originel et donc naturel de la Marne en faisait une rivière « mobile ». L'énergie que lui confèrent son régime hydrologique et les types de substrats géologiques qu'elle traverse lui donnent en effet la capacité d'éroder ses berges et, de ce fait, de « chercher » à remodeler sans cesse la forme de son cours, ce que l'on nomme son « hydromorphologie ». Or, celle-ci a été profondément modifiée par des interventions anthropiques opérées sur son cours (endiguement et minéralisation des berges, régulation de son débit par un lac-réservoir situé en amont, régulation de la hauteur d'eau par les barrages de navigation...). Il en est de même des affluents, fortement anthropisés sur une bonne partie de leur linéaire (busage, ouvrages hydrauliques, etc.).

Or, parmi les multiples aspects examinés par les Commissions Thématiques, **la question de l'hydromorphologie des cours d'eau est apparue susceptible de contribuer à structurer la stratégie du SAGE dans son ensemble**. En effet, les options envisageables en la matière ont des implications territoriales qui dépassent le thème de la gestion des milieux et la Commission Thématique concernée. Selon la manière dont on choisit de traiter la dynamique fluviale et l'érosion qu'elle provoque, on oriente différemment non

seulement la restauration et l'entretien des cours d'eau, mais aussi l'optimisation de la fonctionnalité des milieux pour la qualité de l'eau, l'aménagement des espaces situés en bord de rivières ou encore les conditions d'usage et d'appropriation sociale des lieux concernés. Par ailleurs, parce qu'il impacte particulièrement la gestion des bords de Marne et des îles, ce choix touche à un élément emblématique du SAGE et contribue donc à l'image globale qu'aura celui-ci aux yeux des acteurs du territoire. Au total, l'approche technique à retenir pour gérer l'hydromorphologie des cours d'eau, discutée en Commission Thématique « Milieux », interpelle l'ensemble de la stratégie du SAGE et son portage politique.

Deux options contrastées peuvent ainsi être considérées.

Option 1 : Une approche « conservatoire » pour la Marne et ses affluents

La première option s'inscrit dans la **continuité des approches historiques** développées pour gérer l'hydromorphologie des cours d'eau, sur la Marne et ses affluents comme ailleurs en France. En effet, face aux « désordres » provoqués par le fonctionnement naturel des cours d'eau (érosion de berges ici, « engraissement » ailleurs, ...), l'homme a cherché depuis longtemps à maîtriser le comportement des cours d'eau, à le stabiliser. L'avènement des sciences de l'ingénieur et du génie civil depuis environ deux siècles lui a donné des moyens sans précédent pour le faire, d'où les aménagements très nombreux et massifs qu'ont connus nos rivières. Ces dernières décennies, la montée en puissance des politiques environnementales ont bien sûr suscité des inflexions importantes dans l'entretien des cours d'eau, répondant à des objectifs plus écologiques de gestion des milieux : le **génie écologique** et ses « techniques douces » a fait son apparition pour compléter le génie civil et ses aménagements « durs ». Pour autant, **l'objectif de maîtriser et stabiliser la mobilité des cours d'eau n'a pas disparu** : nombre d'opérations de restauration de berges, par exemple par techniques végétales, visent à la fois à **restaurer des habitats écologiques** et à **conserver une stabilité des berges** en limitant leur érosion naturelle.

Pour le SAGE, une première approche possible de l'hydromorphologie de la Marne et de ses affluents consiste à ne pas rompre avec cette logique de conciliation entre objectifs écologiques et stabilité de la morphologie du cours d'eau. Cette approche prend acte que la Marne et ses affluents sont considérablement aménagés - d'où, d'ailleurs, le statut de « masse d'eau fortement modifiée » de la Marne et non pas de « masse d'eau naturelle » selon la terminologie de la DCE - et considère leur emprise spatiale actuelle comme le fruit d'un compromis hérité qu'il s'agit de conserver sans le mettre en cause. Il s'agit alors d'optimiser la qualité écologique des cours d'eau au sein de cette enveloppe. C'est pourquoi cette approche peut être qualifiée de « conservatoire » : non pas qu'il s'agisse de se contenter de conserver les milieux « en l'état », mais plutôt parce que **la conservation ou la restauration de leur qualité écologique se fait en conservant la stabilité morphologique des cours d'eau.**

Ainsi l'érosion reste, dans cette option, quelque chose contre lequel il convient de « lutter » - éviter la déstabilisation des berges de la Marne et des affluents, susceptibles de mettre en cause leurs aménagements actuels ou leurs usages, ou encore s'efforcer de stabiliser l'existence des îles de la Marne malgré l'érosion naturelle dont elles font l'objet, restent des objectifs pour le SAGE. L'ambition écologique consiste cependant à atteindre ces objectifs en mettant en œuvre des **techniques innovantes de génie écologique** permettant, dans la mesure du possible, d'obtenir des habitats de meilleure qualité et plus diversifiés. Ceci n'empêche pas d'être ambitieux, en mettant en œuvre

par exemple de manière rigoureuse la gestion différenciée des berges préconisée par le Diagnostic écologique des bords de Marne établi en 2012 ou encore les dispositions formulées dans le SRCE.

L'avantage de cette option réside précisément dans le fait qu'elle s'inscrit dans la continuité des approches techniques développées jusqu'à présent pour gérer la Marne et ses affluents. En se focalisant sur la gestion du lit mineur et ses berges sans questionner leur morphologie, elle **n'implique pas de mettre fortement en cause les équilibres et rapports de force hérités** entre gestion des milieux et aménagements, ou entre gestion des milieux et usages, y compris récréatifs (cheminements, aménagements d'accès à l'eau, ...): **le partage de l'espace reste globalement inchangé**. Le maintien d'un objectif de lutte contre l'érosion permet en outre l'adhésion des riverains et des habitants attachés à la pérennisation des îles. Au total, le portage politique de cette première option s'en trouve facilité.

Cependant, l'inconvénient de cette option est **qu'elle limite nécessairement l'ambition écologique**. En effet, en continuant de figer leur dynamique hydromorphologique, elle se prive de la capacité des cours d'eau à restaurer « d'eux-mêmes » leurs fonctionnalités (habitats diversifiés et notamment pionniers, auto-épuration, ...) et à recouvrer un fonctionnement plus naturel car plus autonome, moins dépendant des interventions techniques humaines. Cela complique d'ailleurs l'atteinte des objectifs en ce qui concerne les « masses d'eau naturelles », et notamment la Chantereine pour laquelle un retour au bon état suppose une action vigoureuse de restauration physique du cours d'eau.

Option 2 : Une approche « fonctionnelle » pour la Marne et ses affluents

La seconde option consiste à choisir de **rendre, dans une certaine mesure et d'une façon contrôlée, une certaine autonomie au fonctionnement hydrologique des cours d'eau**. Au contraire de la première option, il s'agit ici de s'appuyer sur la capacité des cours d'eau à restaurer eux-mêmes leurs habitats et leurs fonctionnalités grâce aux processus hydromorphologiques.

En « laissant davantage faire le cours d'eau », cette option implique **un vrai changement de logique technique**. L'érosion, en particulier, n'est plus considérée comme un « désordre » contre lequel il convient de lutter, mais comme un processus naturel pouvant contribuer à restaurer la qualité des milieux. Plus largement, l'instabilité des berges n'est pas considérée comme en soi gênante mais plutôt comme un élément de fonctionnement normal pour un cours d'eau. Dès lors, cette redynamisation des fonctionnements hydromorphologiques de la Marne et de ses affluents conduit à **questionner leur emprise spatiale héritée** : laisser la rivière éroder, c'est bien lui donner davantage d'espace pour exprimer ses fonctionnalités (on parle alors d'« espace de mobilité du cours d'eau »). Cette approche, qui n'est pas sans lien avec les options 2 et 3 de la DS1 présentée plus haut et consistant à revendiquer davantage d'espaces pour l'eau dans le territoire du SAGE, peut d'ailleurs **dépasser la seule gestion des berges des cours d'eau et s'étendre à leurs versants**. Ainsi, on peut dans cette approche fonctionnelle et non plus « conservatoire » chercher à restaurer certaines fonctionnalités hydrologiques faisant défaut aujourd'hui et expliquant le faible débit de certains affluents : en restaurant des zones humides ou en créant des nouvelles, dont la capacité « tampon » peut permettre de soutenir les étiages.

Si cette approche constitue une rupture dans son principe, elle n'est pas nécessairement radicale dans sa mise en œuvre. Il s'agit de rendre aux cours d'eau leur autonomie de fonctionnement ni totalement, ni partout, ni immédiatement : ainsi que l'a mis en avant la Commission « Milieux », cette option est nécessairement **progressive** et passe par **l'expérimentation**. Il n'en reste pas moins qu'elle suppose, dans une certaine mesure au moins et à l'échelle locale de certains sites, de **modifier les équilibres en place et les rapports de force** entre milieux et aménagements, entre milieux et certains usages. En touchant non seulement à la gestion des cours d'eau mais aussi à celle des espaces dont ils ont besoin pour fonctionner de façon plus autonome, cette option modifie plus fortement que la première la place des milieux dans le territoire et est donc susceptible de **heurter les perceptions établies** - et en premier lieu celles des riverains. C'est notamment le cas pour les îles de la Marne, qu'on laisse dans cette option s'éroder naturellement voire, à terme, disparaître - en laissant cependant ouverte la possibilité que d'autres apparaissent naturellement, selon les zones « d'engraissement » que le cours d'eau ménagera de lui-même. Une autre difficulté stratégique de cette option réside dans son caractère plus novateur et plus expérimental, induisant une plus grande **incertitude** quant à ses résultats. Si l'on peut savoir par l'observation quelles sont les zones d'érosion et donc ce que l'on est susceptible de « perdre » en laissant la rivière éroder, il est plus difficile de prévoir exactement où seront au contraire les zones d'engraissement et, plus généralement, les secteurs qui verront spontanément leur qualité écologique s'améliorer.

Changer de logique technique, modifier certains équilibres et rapports de force, gérer un certain degré d'incertitude : tout ceci rend plus difficile sans doute le portage politique de cette option, si on la compare à la première. Elle suppose un important travail d'explication pédagogique et, surtout, une implication sur le terrain des porteurs du SAGE, au-delà des seuls techniciens (élus, associatifs, ...) pour donner à voir ses bénéfices attendus.

Bien qu'une mise en œuvre progressive et marquée par l'expérimentation nuance cette difficulté, l'avantage de cette option ne doit pas être perdu de vue : son **ambition écologique** peut être **de plus grande ampleur**, puisque l'on restaure cette fois plus pleinement le fonctionnement naturel des cours d'eau. Cette approche apparaît d'emblée plus cohérente, notamment au regard du classement en masse d'eau naturelle de la Chantereine et du Merdereau.

DS4 : Quel positionnement par rapport aux intérêts et stratégies des différents acteurs (gestion des débats et conflits) ?

En simulant ce que serait l'évolution plausible que connaîtraient la ressource et les milieux aquatiques si l'on prolongeait la mise en œuvre des politiques publiques « avec leurs imperfections habituelles », le scénario « sans SAGE » s'est efforcé de prendre en compte une caractéristique importante de l'action publique, dans le domaine de l'eau comme dans bien d'autres : en général, tous les objectifs fixés ne sont pas atteints, des compromis voire des passe-droits peuvent exister, des conflits et des oppositions sont à gérer et constituent autant de **résistances aux changements** que l'on s'efforce de faire advenir.

Cette réalité a également été bien présente dans les travaux des Commissions Thématiques. À de multiples reprises, des participants faisaient en effet valoir que pour résoudre tel ou tel problème discuté par le groupe, tel ou tel règlement ou schéma déjà

existant devait *normalement* s'appliquer, tel ou tel objectif consigné dans un document de planification en vigueur *se devait d'être respecté*. Les sourires entendus ou les exemples vécus qu'objectaient alors d'autres participants rappelaient cette évidence : entre le « normalement » et ce qui se passe « réellement », existe parfois un écart considérable.

La **plus-value fondamentale d'un SAGE** sur l'ensemble de ses thèmes d'intervention, sa principale raison d'être relativement à ce qui existe déjà en matière de politiques de l'eau, se joue précisément dans sa capacité à **réduire cet écart entre ce qui devrait être et ce qui est, entre le « normalement » et le « réellement »**. Pour cela, le SAGE doit être davantage qu'un exercice nécessaire mais non suffisant de planification - qui définit en quelque sorte le « normalement » visé - et porter une action stratégique afin de traiter les résistances aux changements qu'il porte en faveur de la ressource et des milieux aquatiques. Il doit s'efforcer activement, à travers l'action de sa structure porteuse et de ses instances, de gérer les antagonismes inévitables opposant ses objectifs à divers intérêts particuliers (tels ou tels usages ou pratiques, tels ou tels intérêts) ou à d'autres objectifs de politiques publiques qui parfois peuvent ne pas être facilement conciliables avec les siens (accueil de nouvelles populations, développement des activités économiques, etc...) et nécessitent donc des arbitrages.

Une premier élément répondant à cet exigence réside dans le « socle » du SAGE présenté plus haut : il s'agit de la fonction de « vigilance » à assurer par la structure porteuse et les instances du SAGE vis-à-vis des documents d'urbanisme et des projets locaux, afin de veiller en collaboration avec l'administration au respect de la réglementation (et en premier lieu du règlement et du PAGD du SAGE) et soulever publiquement les éventuelles difficultés qui se feraient alors jour. Cependant, **la question qui se pose au-delà de l'exercice de cette vigilance est celle du positionnement du SAGE une fois ces difficultés relevées et mises en débat**. Comment choisit-il alors de gérer les antagonismes et conflits d'intérêts ou d'objectifs que ces difficultés révèlent ? De quelle manière s'implique-t-il dans les débats voire les conflits qu'elles occasionnent ?

Il s'agit là d'un choix fondamental pour la stratégie du SAGE, transversal à l'ensemble des thèmes qu'il couvre. Ce choix engage **le rôle politique et le pouvoir qu'entend revendiquer la CLE** et, par conséquent, **le type de portage politique** que devra assumer la structure porteuse. Les travaux des Commissions Thématiques montrent que deux options contrastées sont envisageables.

Option 1 : Un positionnement de médiation et de facilitation

Dans cette option, la CLE et la structure porteuse du SAGE adoptent une position de médiateur / facilitateur au service de l'ensemble des acteurs concernés par l'eau et les milieux aquatiques, qu'il s'agisse des institutions (administration dans ses différentes composantes, Agence de l'Eau, collectivités) ou des usagers et maîtres d'ouvrages locaux, dont il s'efforce d'articuler au mieux les actions, objectifs et intérêts. Pour employer une figure imagée, la plus-value que choisit ici de viser le SAGE est de « **mettre de l'huile dans les rouages** » afin de surmonter les conflits éventuels et, ainsi, aboutir à une mise en œuvre plus aboutie car plus consensuelle et appropriée des politiques de l'eau.

Au-delà des objectifs réglementaires dont il se doit d'être le garant, et des sujets dont le traitement engage sa crédibilité locale (cf. « socle » : la baignade, la continuité des cheminements, ...), **le SAGE ne cherche pas à reprendre à son compte certains objectifs ou intérêts plus que d'autres**, s'efforçant au contraire de conserver une certaine neutralité en tant qu'animateur des délibérations au sein de la CLE. Si la vigilance dont il fait preuve lui permet d'inscrire à l'agenda des discussions les difficultés

qu'il relève, ce positionnement neutre d'animateur lui permet d'assurer un rôle de médiation pour chercher à sortir des débats ou conflits par la recherche de **compromis**. Il s'efforce de développer, par la recherche d'innovations techniques ou organisationnelles notamment, des **solutions « gagnants-gagnants »** qui, **sans remettre en cause les arbitrages et rapports de force hérités, améliorent la situation pour l'ensemble des usagers et apaisent les conflits**. Par ailleurs, de manière cohérente avec cette logique de construction de consensus, il mobilise les acteurs sur les dossiers en souffrance avant tout par la conviction et la facilitation. Trois exemples issus des travaux des Commissions Thématiques permettent d'illustrer ce positionnement :

- sur la question des branchements, action inscrite au socle mais pour laquelle les retards de mise en conformité illustrent parfaitement l'écart entre ce qui devrait être fait « normalement » et ce qui est effectivement réalisé, le rôle du SAGE est ici de chercher à mobiliser les collectivités et les particuliers avant tout par un rôle de facilitation, passant par exemple par la mise en place d'un « **guichet unique** » permettant de fluidifier les relations administratives reliant financeurs, collectivités locales et particuliers ;
- sur la question des incohérences locales pouvant apparaître sur le terrain (par exemple lors de l'établissement d'un PLU) entre d'un côté les principes et objectifs du SDRIF et ceux portés par le SRCE, soulevée lors des travaux en Commission « Milieux », le rôle de la structure porteuse et des instances du SAGE est dans cette option d'**organiser la discussion** afin de résoudre ces incohérences. Il s'agit ainsi de réunir les acteurs concernés par les deux schémas régionaux (administrations et services de collectivités porteuses de l'une ou l'autre des deux politiques en présence, associations, aménageurs, ...) afin de rechercher collectivement des compromis ou solutions techniques (innovations techniques, compensations, ...) ou, à défaut, de fonder un arbitrage pris par une autorité légitime (en l'occurrence, l'État) ;
- sur les questions des usages des berges et/ou sur l'eau, et des conflits pouvant survenir entre eux (tel que, par exemple, les épisodes récents concernant le ski nautique et l'annulation de l'arrêté préfectoral), le rôle de la structure porteuse et des instances du SAGE est ici de s'efforcer, sans prendre parti, de réunir les parties prenantes pour organiser une discussion se voulant constructive, afin de déboucher sur des règles communes satisfaisant chacun, par le compromis ou la recherche de solutions inédites (techniques ou organisationnelles).

Les travaux des Commissions Thématiques suggèrent que cette option stratégique est particulièrement cohérente avec l'objectif de « créer du lien » entre les acteurs du SAGE. Elle a ainsi été très présente au sein de la Commission « Usages », mais fut également prégnante dans les travaux du groupe dédié à la valorisation des « attachements locaux à la nature » de la Commission « Milieux » ou encore du groupe ayant à traiter l'entrée « paysage » au sein de la Commission « Aménagement ». Inscrite **dans la continuité du modèle de gouvernance « small is beautiful »** distingué dans le diagnostic du SAGE et historiquement très présent dans la régulation des usages sur le territoire du SAGE, cette option permet visiblement d'optimiser le traitement des enjeux sectoriels « patrimoniaux » et de l'enjeu transversal visant à faire exister des sujets diffus ou émergents par **un meilleur partage** entre techniciens, élus et citoyens.

Option 2 : Un positionnement de partie prenante face à d'autres

Dans cette option, le SAGE considère cette fois que, pour réduire l'écart entre les objectifs affichés et les réalisations effectives, sa plus-value politique générale est de **faire évoluer les arbitrages et les rapports de force dans un sens plus favorable à la préservation des milieux aquatiques**. Pour cela, il ne peut revendiquer une position de neutralité par rapport aux différents intérêts et objectifs en présence lorsque des difficultés surviennent, mais doit assumer d'être partie prenante dans les débats et conflits éventuels afin de réussir à faire « bouger les lignes ».

Il se fonde alors sur une « doctrine » de référence pour la politique de l'eau à conduire sur son territoire de compétence, à la hauteur des objectifs qu'il se fixe. Celle-ci est **définie au sein de la CLE collectivement - ce qui ne veut pas dire unanimement** - puis défendue sur le terrain tant techniquement que politiquement par les porteurs du SAGE, en quelque sorte mandatés pour cela. La légitimité du SAGE n'est donc pas ici celle d'un animateur cherchant à « mettre de l'huile dans les rouages », mais plutôt celle d'un « porteur de cause », prêt à monter le cas échéant au créneau pour la défendre face à d'autres acteurs, défendant d'autres causes.

Pour illustrer ce positionnement, on peut reprendre les trois exemples développés précédemment :

- concernant les branchements, le SAGE s'autorise ici, au-delà d'un rôle de facilitation, à porter des dispositifs « forçant » davantage les décisions, en couplant **incitation et coercition** (ou, pour le dire autrement, la carotte et le bâton). Il peut ainsi, à l'instar de ce qui a été imaginé par quelques groupes au sein de la Commission « Qualité », prévoir vis-à-vis des collectivités un **conditionnement des aides** de l'Agence en matière d'assainissement au respect d'un certain rythme de mise en conformité des branchements, et/ou vis-à-vis des particuliers un **dispositif de « bonus » et d'amende forfaitaire** selon la mise en œuvre, ou non, des travaux exigés à l'issue d'un contrôle de branchements ;
- concernant les éventuelles incohérences locales entre SDRIF et SRCE, le SAGE s'engage dans cette option dans le débat en défendant certaines options plutôt que d'autres, poussant vraisemblablement davantage en faveur du SRCE que du SDRIF si des contradictions se révèlent entre les deux. Son rôle n'est pas alors de réunir les parties prenantes en conflit, mais bien de **prendre part à l'une des « coalitions » en présence dans la discussion** (services de l'État et de l'administration en charge de la mise en œuvre du SRCE, agence de l'eau, associations, ...) **face à une autre** (autres services de l'État ou de la Région en charge du SDRIF, aménageurs, ...) afin de **peser dans le rapport de force** entre les deux ;
- enfin, concernant les éventuels conflits entre usages, le SAGE peut dans cette option, après délibérations au sein de ses instances (et notamment dans le cas où une médiation aurait échoué ou avorté), adopter une position arbitrant entre les positions antagonistes en présence et s'efforcer que l'État reprenne à son compte cet arbitrage.

On conçoit combien cette option est différente politiquement de la première : là où le compromis et la neutralité étaient les maîtres mots de son positionnement face au conflit, il est ici prêt à y prendre part - voire à le susciter - lorsqu'il estime que l'atteinte de ses objectifs le nécessite. **Un tel positionnement, politiquement offensif, n'a bien sûr pas à être déployé en tout temps ni sur tous les thèmes**. Cependant, le

choisir même pour quelques thèmes seulement engage l'ensemble de la stratégie du SAGE, de manière transversale : cela signifie être prêt, sur certains dossiers, « à se fâcher », ce qui n'est pas sans conséquence si l'on souhaite, par ailleurs, assumer un rôle de médiation ou de facilitation sur d'autres. Comment en effet apparaître comme neutre lors d'une réunion de conciliation si l'on s'est opposé la veille, sur un autre dossier, avec l'une des parties présentes ?

Les travaux des Commissions Thématiques suggèrent cette fois que cette option est davantage orientée vers le traitement des thèmes sectoriels concernés par l'enjeu intégrateur du diagnostic de « gestion des équilibres ». Ainsi, cette option apparaît dans les choix imaginés par plusieurs groupes au sein de la Commission « Milieux » ou de la Commission « Qualité », pour lesquels le traitement d'enjeux techniques (les branchements, l'hydromorphologie, l'hydrologie urbaine, ...), considérés d'abord d'un point de vue « expert », conduit à considérer qu'il est nécessaire de modifier les habitudes en place et les équilibres entre l'eau et les milieux d'un côté, l'aménagement du territoire de l'autre.

DS5 : Quel positionnement du SAGE à l'interface entre les acteurs institutionnels et le local ?

Dès sa création par la loi de 1992, les observateurs¹ ont noté que la procédure de SAGE pouvait renvoyer à deux objectifs différents :

- d'un côté, une approche « ascendante » : il s'agissait de **promouvoir avec les SAGE une approche subsidiaire de la politique de l'eau, en renforçant le pouvoir des acteurs locaux** (collectivités, usagers) face aux filières étatiques verticales et sectorielles de gestion de la ressource - ce fut notamment la position des parlementaires lorsque le projet de loi y fut mis en discussion : d'où par exemple l'importance des CLE et les dispositions adoptées quant à leur composition ;
- de l'autre, une approche « descendante » : il s'agissait de **rendre plus rigoureuse la planification locale de l'eau** dans le contexte de la décentralisation, en réaffirmant le poids de l'administration déconcentrée, afin de **mieux relayer les politiques nationales et d'améliorer leur efficacité** - ce fut la position initiale de la direction de l'Eau lorsqu'elle imagina la procédure - d'où d'ailleurs « l'invention » des SDAGE pour encadrer les SAGE, une fois que les débats parlementaires avaient rééquilibré ceux-ci en faveur des pouvoirs locaux...

Depuis leur origine, les SAGE visent donc à la fois à améliorer la construction de la politique de l'eau « par le bas », en mobilisant les acteurs locaux au stade de leur conception et non seulement de leur mise en œuvre, et à répondre de manière plus efficace à des enjeux et des impératifs identifiés à une échelle plus large, « par le haut ». Cette tension fonde tout l'intérêt et la richesse de ces procédures, mais explique aussi largement sans doute leur complexité. Elle ouvre surtout **un espace de choix possibles pour les porteurs d'un SAGE** quant à leur positionnement à l'interface entre « le haut » et le « bas » de la politique de l'eau, c'est-à-dire entre les **acteurs institutionnels** (État, Comité de Bassin, Agence de l'Eau, ...) garants du cadre réglementaire, du SDAGE et des objectifs de la politique de l'eau nationale et européenne, et les **acteurs locaux** (collectivités, usagers, société civile, ...) concernés par

¹ Cf. par exemple B. Barraqué (1995), *Les politiques de l'eau en Europe*, Ed. La Découverte.

cette politique. **Entre un pilotage « descendant » plus efficace et efficient des politiques de l'eau, et une animation « ascendante » soucieuse de relayer les préoccupations et préférences locales, où le SAGE choisit-il de placer le curseur ?**

L'analyse transversale des travaux menés en Commissions Thématiques montre que **cette question s'est révélée centrale** aux yeux des participants pour traiter les enjeux du SAGE. En effet, un principe général s'est révélé très partagé : les acteurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques étant déjà particulièrement nombreux sur le territoire Marne-Confluence, **personne ne souhaite que le SAGE constitue une « n^{ième} couche », un « étage de plus » dans un édifice déjà fort peuplé et complexe.** La plus-value du SAGE doit être pensée en considérant celui-ci comme une interface entre le pilotage institutionnel des politiques de l'eau, et le local. Cependant, entre pilotage descendant et animation ascendante, où le SAGE doit-il placer ses moyens pour apporter sa plus-value ? Les travaux conduits en Commissions montrent que des options bien différentes doivent être considérées.

Option 1 : Planification et centralisation

Dans cette première option, le SAGE se considère comme le « **bras armé** » des politiques de l'eau européenne, nationale et de bassin. Il vise une **structuration résolue et vigoureuse de la gouvernance locale de l'eau** sur le territoire, afin de gagner en **efficacité par un pilotage plus cohérent** et des **moyens d'intervention plus affirmés**, et en efficience par des **économies d'échelle** rendues possibles par une **mutualisation** importante des moyens et compétences.

Pour cela, les principes mis en œuvre pour opérer une réorganisation structurante de la gouvernance sur le territoire du SAGE sont les suivants :

- **une planification unifiée et centralisée dans une seule structure**, chargée à la fois de concevoir cette planification et d'en assurer le suivi et l'évaluation. Cette planification vise à fournir au SAGE et à l'ensemble des acteurs **une vision globale** des objectifs et logiques d'intervention (en matière de gestion des milieux, d'équipements pour la qualité de l'eau, d'hydrologie urbaine, etc.) mais aussi à constituer une véritable « **feuille de route** » pour les opérateurs concernés. Elle comprend donc des **priorités d'action organisées par zones** (notamment en ce qui concerne les actions du socle), dotées d'échéances à respecter ;
- **une simplification des moyens d'intervention** pour mettre en œuvre cette planification, par **unification de la maîtrise d'ouvrage** (ouvrages, restauration, entretien) au moins sur certains thèmes, et **mutualisation des compétences** pour assurer la planification évoquée ci-dessus, mais aussi le montage, le conseil et l'accompagnement des projets sur le terrain, l'acquisition de connaissances, la communication ;
- **un important travail de « pédagogie » pour assurer l'acceptabilité d'un tel pilotage** et d'une mise en œuvre ainsi centralisés. Cette pédagogie passe notamment par la valorisation de projets phares et pilotes que le SAGE accompagne voire porte lui-même, ce qui en outre lui permet d'acquérir progressivement la légitimité technique, centrale pour la réussite de cette option.

Concrètement, cette option s'incarne dans la mise en place d'une « **super structure** » **porteuse du SAGE**, pour reprendre une expression employée à plusieurs reprises dans les Commissions Thématiques. Cette « super structure » se voit reconnaître par l'ensemble

des collectivités du territoire les prérogatives que supposent les principes venant d'être énoncés, et accorder les moyens - humains notamment - afférents. La justification de ces transferts de compétences et de moyens réside dans les économies d'échelles qu'ils doivent permettre de réaliser à l'échelle de l'ensemble du territoire. Elle s'appuie également sur la possibilité d'une simplification importante des relations entre le monde institutionnel et le terrain, puisqu'une telle structure a vocation à devenir **l'interlocuteur unique de l'administration et des financeurs**, simplifiant d'autant les procédures aussi bien d'autorisation que de financement des opérations à conduire (centralisation du montage des projets, voire de la maîtrise d'ouvrage). Enfin, elle peut aussi justifier son existence par la nécessité d'atteindre une **taille critique importante pour peser dans le territoire**.

L'analyse transversale des travaux en Commissions Thématiques montre que cette option est envisagée lorsque l'action du SAGE est considérée d'abord d'un point de vue technique : on peut dire qu'elle relève d'un **positionnement de « SAGE ingénieur »**. Ce positionnement est particulièrement marqué lorsque le problème n'est pas tant de savoir ce qu'il faut faire (le quoi) ni pour quelles raisons (le pourquoi) mais plutôt l'organisation à mettre en place pour y arriver (le comment) : la gestion des milieux sans rupture de logique technique mais avec davantage de cohérence, l'accélération de la mise en conformité des branchements (certains participants allant jusqu'à imaginer un transfert de la compétence de contrôle à la structure porteuse), constituent des exemples pour lesquels les participants ont envisagé cette option. Celle-ci renvoie donc à l'optimisation des défis « techniques » du SAGE pointés dans le diagnostic, et consiste à passer d'une gouvernance de type « experts à tous les étages » à une gouvernance toujours aussi experte, mais aussi unifiée. Comme l'ont cependant pointé tous les participants aux Commissions l'ayant mise en avant, elle nécessite cependant **un portage politique fort** pour être réalisée, étant donné le degré de transfert de moyens et de compétences qu'elle suppose. Or, le lien à construire entre pilotage technique et portage politique (enjeu intégrateur pointé dans le diagnostic) n'est guère contenu dans cette option elle-même et dépend donc vraisemblablement de sa combinaison avec d'autres dimensions stratégiques présentées dans cette note.

Option 2 : Planification et coordination

Dans cette seconde option, le SAGE se considère davantage comme **le relai des politiques de l'eau européenne, nationale et de bassin**. La plus-value qu'il vise est alors la **mobilisation des acteurs locaux** du territoire Marne-Confluence **sans s'y substituer**, de manière d'une part à accélérer le passage à l'action (efficacité) et à mieux coordonner celle-ci (cohérence).

Pour cela, les principes qui déterminent son positionnement sont les suivants :

- **comme dans l'option 1, on retrouve ici une planification unifiée au sein d'une seule structure**, chargée d'en assurer le suivi et l'évaluation. Cette planification fournit à la fois une vision globale à l'échelle du SAGE et une feuille de route pour les opérateurs concernés, et s'organise autour de priorités zonées pour hiérarchiser les efforts et le rythme de mise en œuvre ;
- en revanche, l'idée est ici de **s'appuyer sur les compétences et moyens déjà présents dans les territoires, sans chercher les centraliser davantage**. Plutôt que dans la mutualisation, la plus-value est ici recherchée par la **coordination** que permet la planification commune, et par la mobilisation de ces moyens et compétences grâce à un travail de **conviction, de conseil** et « d'aiguillon » conduit par le SAGE, au service des politiques qu'il relaie.

Ce positionnement suppose une structure porteuse ayant les moyens d'un tel positionnement en appui des maîtres d'ouvrages locaux, pour l'ensemble des thèmes d'intervention du SAGE. Outre l'observatoire prévu dans le socle, elle assure comme dans l'option 1 un rôle évaluatif important (notamment pour remplir la fonction d'aiguillon) sur la base de la planification établie, mais assure ici de manière spécifique **un rôle de centre de ressource** pour assurer le conseil de terrain. Enfin, un rôle important, étant donné ce positionnement d'appui, de conseil mais aussi de mobilisation et d'aiguillon, est la **construction d'argumentaires** justifiant, sur les divers thèmes à couvrir et de façon adaptée au territoire, la mise en œuvre des politiques relayées par le SAGE.

Au regard des travaux conduits en Commissions Thématiques, cette option apparaît particulièrement adaptée au traitement d'enjeux nécessitant des actions à mettre en œuvre à des échelles fines, locales, démultipliées dans le territoire, tout en étant impulsées et cadrées par des politiques publiques de grande échelle (DCE, SRCE, politique touristique régionale, ...) : très présente dans les travaux de la Commission « Qualité » (en raison notamment de la problématique des branchements), on la retrouve également dans les autres Commissions, sur des thèmes tels que par exemple le développement touristique (commission « Usages ») ou la préservation et la restauration des milieux (Commissions « Milieux » et « Aménagement », sur les continuités écologiques notamment). Cette option optimise donc un enjeu intégrateur pointé dans le diagnostic : la nécessité de faire exister et d'agir sur le « diffus », ce qui nécessite effectivement une action à la fois coordonnée et démultipliée dans le territoire.

Les travaux des Commissions montrent également que **cette option peut aisément être combinée avec la première, selon les thèmes ou les territoires considérés**. Le choix opéré par l'un des groupes de la Commission « Milieux » dans le scénario proposé illustre cette idée : une structure unifiée de pilotage et maîtrise d'ouvrage des opérations phares pour la Marne (option 1), combinée avec la coordination par le SAGE des maîtrises d'ouvrage locales concernant les affluents (option 2). Les principes organisationnels et politiques de ces deux options expliquent qu'elles puissent être combinées sans mettre en cause la lisibilité de la stratégie retenue ni la cohérence des moyens nécessaires : elles ont en commun de mettre fortement en avant la planification et l'évaluation, et se placent d'abord dans les deux cas (sur un mode différent) au service des politiques « descendantes ».

Option 3 : Animation participative

Cette troisième option se distingue très nettement des deux premières, en ce qu'elle renvoie à **des principes politiques, une organisation et des compétences à déployer très différents**. Ici, le SAGE se considère avant tout comme **au service du local**, c'est-à-dire des collectivités locales et des demandes sociales présentes dans le territoire. Pour assurer l'interface entre politiques de l'eau portées par les acteurs institutionnels et les acteurs locaux, il compte jouer un rôle de **catalyseur** permettant de révéler des demandes sociales rencontrant les objectifs de ces politiques, et de voir naître des projets locaux susceptibles de les appuyer.

Pour cela, les principes qui fondent son positionnement sont les suivants :

- **les politiques existantes fournissent de manière suffisante le cadre nécessaire** pour organiser la cohérence globale des actions locales : Schémas départementaux ou interdépartementaux en matière d'assainissement et de pluvial, SRCE, Plan paysage, etc. sont saisis par la structure porteuse du SAGE comme des cadres pour assurer un travail **d'animation locale, au plus près du**

- terrain**, dont le but est l'émergence de projets à la fois **opérationnels et participatifs** ;
- outre cette animation locale, le SAGE assure la **mise en réseau** des projets qui émergent, sur les différents thèmes couverts. L'intérêt est à la fois le partage des retours d'expériences, mais aussi la **remontée, vers la structure porteuse et la CLE, d'initiatives intéressantes qu'il s'agit ensuite d'appuyer auprès des acteurs institutionnels** (financeurs notamment) pour qu'elles puissent se réaliser ;
 - ce fonctionnement en réseau vaut également à l'échelle régionale, le SAGE se faisant le **porte-parole des initiatives locales** qu'il suscite dans les instances de politiques publiques censées les encadrer (SRCE, ...).

Placée clairement au service du local et d'une approche subsidiaire de l'action publique, cette option s'incarne dans une structure porteuse du SAGE remplissant une fonction de **pôle de ressources** (retours d'expériences, appuis en moyens humains et compétences à l'animation locale) **orienté vers le participatif et les collectivités, pour susciter l'action opérationnelle**. Elle constitue donc un positionnement d'interface très différent des options précédentes : il s'agit, par la participation, de rendre possible et plus pertinentes localement la mise en œuvre des politiques « descendantes », mais aussi de faire remonter vers celle-ci les initiatives voyant le jour localement et susceptibles de renouveler leur contenu.

Au vu des travaux conduits en Commissions Thématiques, cette option oriente la stratégie du SAGE vers l'optimisation des enjeux comportant une dimension « sociale » : la fonction de ressourcement des milieux aquatiques pour la population, la valorisation des attachements locaux aux éléments de nature « ordinaire » et diffuse dans le territoire, les paysages... Cette option, fondée sur l'animation participative locale, renvoie à la forme de gouvernance « small is beautiful », existant déjà historiquement sur le territoire du SAGE, notamment sur les enjeux couverts par le Commission « Usages », privilégie donc le traitement des enjeux « patrimoniaux » et la nécessité de créer du lien, sur les sujets diffus ou émergents, entre technique, politique et aspirations sociales.

DS6 : Quelle approche pour assurer le financement des actions promues par le SAGE ?

Les dimensions stratégiques venant d'être passées en revue auront sans doute des implications financières, soit éventuellement en termes d'action à conduire (selon les choix qui seront pris sur DS2 et DS3 notamment), soit surtout en termes de moyens à accorder à la structure porteuse du SAGE selon son positionnement (DS1 et DS5 en particulier). Cependant, on peut déjà estimer que l'essentiel des dépenses à consentir pour conduire le SAGE relèveront du « socle du SAGE », porté par sa structure porteuse et l'ensemble de ses partenaires : à elles seules, les actions et fonctions qui y sont inscrites constituent un besoin de financement conséquent, sans doute significativement supérieur au rythme de dépense tendanciel dédié à la ressource et aux milieux aquatiques sur le territoire Marne-Confluence². Face à ces besoins de financements, incontournables si l'on prend au sérieux le socle du SAGE, on sait combien la situation économique aussi bien des collectivités (en tant que financeurs et maîtres d'ouvrages) que des ménages (en tant que

² Les ordres de grandeurs financiers correspondant au socle du SAGE, comparés au rythme de dépense tendanciel sur le territoire du SAGE, ainsi que les implications des différentes DS en termes de dépenses, sont en cours d'analyse et seront précisés dans les prochains mois.

contribuables et consommateurs d'eau) est aujourd'hui difficile. **Pour porter le SAGE, quelle stratégie faut-il retenir pour mobiliser les financements à la hauteur des ambitions ?**

Cette question des financements n'a pas été ignorée dans les travaux des Commissions Thématiques. Il ressort de leur analyse transversale que deux options peuvent être distinguées en la matière, renvoyant au-delà des ordres de grandeurs considérés à un **choix politique**.

Option 1 : Ne pas compter sur de nouveaux prélèvements locaux mais rechercher un meilleur taux de financement pour soutenir le SAGE

Dans cette option, on retient comme principe que le SAGE ne doit pas induire dans la mesure du possible une hausse des prélèvements locaux. Si le rythme de dépense locale est nécessairement accru par une meilleure mobilisation des maîtres d'ouvrages, conformément aux ambitions affichées, on considère ici que **c'est aux financeurs des politiques de l'eau qu'il revient avant tout d'encourager cette mobilisation, et aux maîtres d'ouvrage, avec l'aide de la structure porteuse du SAGE, de faire leur possible pour mieux solliciter ces derniers.**

L'idée ici défendue est qu'en tant que démarche locale volontaire exemplaire, **le SAGE doit en quelque sorte être récompensé par un soutien plus affirmé qu'ailleurs** des financeurs des politiques de l'eau, et que le réalisme financier de la démarche dépend *in fine* de cet encouragement.

En termes d'ingénierie financière, la structure porteuse du SAGE concentre donc ses efforts sur la **négociation de meilleurs taux de subvention** pour le territoire. Par ailleurs, elle recherche dans le choix des actions et innovations à mettre en œuvre sur le plan technique, l'application d'un principe de sobriété : **l'efficacité financière est ici un principe fort pour guider les choix techniques.**

Enfin, et c'est sans doute ce qui marque le plus le contraste entre cette option et la suivante, le SAGE et ses instances s'autorisent, ici, à **revenir sur les ambitions** qui sont les siennes (y compris en ce qui concerne le socle) **si les soutiens financiers dont il bénéficie ne permettent pas de les atteindre.**

Option 2 : Rechercher la mise en place d'un ou plusieurs dispositif(s) de financement généré localement

Comme la précédente, cette option consiste bien sûr à s'efforcer d'optimiser les soutiens financiers dont le SAGE pourrait bénéficier. Cependant, il cherche également à ouvrir une **marge de manœuvre financière supplémentaire** en envisageant de créer, sur son territoire, **des dispositifs de financement spécifiques pour soutenir sa stratégie.**

L'idée ici défendue est que le volontarisme dont doivent faire preuve les acteurs du territoire Marne-Confluence, pour être cohérent avec les ambitions politiques et ne pas être velléitaire, ne doit pas être seulement technique et politique, mais doit aussi « toucher le portefeuille ». Dès lors, contrairement à la précédente, on considère que si les soutiens financiers ne suffisent pas à satisfaire les ambitions affichées par le SAGE, il est nécessaire et légitime d'envisager des sources de financement *ad hoc*, générant des recettes dans le territoire.

Dès lors, la structure porteuse du SAGE s'efforce ici de concevoir et mettre en place de tels dispositifs. Quelques pistes ont ainsi été évoquées en ce sens en Commission Thématiques : taxe « pluvial », augmentation de la taxe assainissement (pour couvrir le coût de mise en conformité de branchements par exemple), prise en charge par la structure porteuse du SAGE d'une banque de « compensation par l'offre » susceptible de générer des recettes, ...

Une telle option suppose une activité significative de la structure porteuse pour **participer à la conception de tels dispositifs de financement propres au SAGE**. Par ailleurs, puisque ceux-ci induiront un effort particuliers pour le territoire, il est nécessaire d'**assurer leur acceptabilité par un argumentaire économique** : des analyses doivent être conduites pour expliciter en quoi de telles dépenses sont justifiées par des retombées positives pour le territoire consentant ces efforts (attractivité territoriale, augmentation du bien-être des populations, coûts évités par un meilleur cadre de vie, , etc.). La structure porteuse doit donc faire appel à des compétences aussi bien en matière d'ingénierie financière et fiscale que d'évaluation économique de l'environnement.

Annexe 3 : tableau des hypothèses des calculs économiques

Cette annexe détaille les actions qui sont retenues pour dimensionner le coût des différents scénarios. Pour chaque action, des hypothèses de dimensionnement sont proposées.

L'analyse économique réalisée à partir de ces données n'a pas vocation à proposer un chiffrage précis des actions à mettre en œuvre. Les montants annoncés sont des ordres de grandeur calculés à partir de coûts unitaires et d'assiettes estimées à partir de dire d'experts ou de rapports d'études disponibles.

Pour chaque action, un type d'acteur responsable de la mise en œuvre est également indiqué en distinguant 6 catégories d'acteurs, les collectivités, les aménageurs (publics et privés), les ménages, la structure porteuse, les industriels et VNF. Ces acteurs ne sont pas pour autant obligatoirement les financeurs des actions dont ils ont la responsabilité. L'objectif est davantage de donner à voir l'importance des responsabilités de chaque type d'acteur dans la mise en œuvre des actions envisagées, sans préjuger des financements dont ils bénéficieront pour ce faire.

Rappelons enfin que les actions rattachées à chaque scénario ont un caractère illustratif des différents domaines de la politique de l'eau concernés par les stratégies. **Elles ne constituent pas des programmes d'actions au sens strict du terme.** La définition d'un tel programme avec le niveau de précision qui l'accompagne ne pourra se faire qu'une fois la stratégie choisie.

4 tableaux sont présentés ci-après :

- Les actions « incontournables » : actions du socle communes à tous les scénarios
- Les actions spécifiques du scénario 1
- Les actions spécifiques du scénario 2
- Les actions spécifiques du scénario 3

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

Actions du Socle

Thème	Cible	Libellé de l'action	Description de l'action	Secteur ciblé	Hypothèses de dimensionnement - Coûts unitaires	Coût total
Animation	Structure porteuse	Animer la CLE et accompagner les actions techniques du socle	Animation par la structure porteuse des fonctions de vigilance, d'observatoire et de communication mais aussi animation thématique : restauration et gestion des MA, zonages pluviaux, culture du risque, partage de la voie d'eau, pesticides non agricoles, continuité des cheminements, etc.	Territoire du SAGE	<p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 ETP sont nécessaires pour assurer ces missions. • période de calcul : 2015-2027 (12 ans) <p>Coûts unitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • coût annuel d'un ETP : 50 000 €/an + 20 000€/an (forfait de fonctionnement) (source : Contrat Marne Vive). • coût de fonctionnement observatoire : 25 000€/an 	1 980 000€
Assainissement domestique (réseaux)	Collectivités	Mettre à jour les schémas d'assainissement	Mise à jour des schémas d'assainissement (y compris zonage pluvial et inscription dans les documents d'urbanisme)	Territoire du SAGE	<p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 communes doivent élaborer un schéma (source : Etat des lieux du SAGE p. 154). • 15 communes devront procéder à une mise à jour de leur schéma <p>Coûts unitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • coût d'élaboration d'un schéma : 240 000 € (source contrat de bassin Marne Vive) • coût de mise à jour d'un schéma : 120 000€ 	6 120 000€
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements de façon prioritaire sur le bassin versant de la Chantereine à horizon 2021	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire.	Communes du bv Chantereine	<p>Logique du calcul</p> <p>Sur le bassin versant de Chantereine, des rejets équivalents à 1000 eqh posent problème (cf. diagnostic) pour atteindre le bon état. On considère que pour mettre en conformité ces rejets, à l'horizon 2021, il faut augmenter le rythme de contrôle de manière à traiter ces 1000 eqh tout en continuant un travail de fond au même rythme qu'actuellement. Cet effort supplémentaire s'accompagne de moyens d'animation : 1ETP par commune jusqu'en 2021.</p> <p>Après 2021, on poursuit les contrôles au rythme actuel, pour préserver le bon état.</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • On considère que 2 eqh = 1 branchement. • Pour 100 branchements contrôlés, 70 sont aux normes et 30 nécessitent une mise en conformité —> Pour mettre en conformité 500 branchements, il faut en contrôler environ 1665, soit environ 280 contrôles par an supplémentaires pendant 6 ans. • Nombre de branchements sur l'ensemble du bv Chantereine = 20 000 branchements • Rythme actuel moyen de contrôle = 3%/an (sur l'ensemble du territoire). 	12 432 000€

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

					<p>→ au rythme actuel, 600 branchements sont contrôlés chaque année → au final, il faut contrôler 880 branchements/an jusqu'en 2021 puis 600/an jusqu'en 2027. Soit un rythme annuel de 4,4% jusqu'en 2021 puis 3%</p> <p>Coûts unitaires Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement. Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme. Coût des travaux de mise en conformité = 4000€/branchement</p>	
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements de façon prioritaire sur le bassin versant du Morbras à horizon 2027	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire.	Communes du bv Morbras	<p>Même logique que sur le bassin Marne Chantereine, avec les hypothèses suivantes :</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2100 eqh posent problème pour atteindre le bon potentiel en 2027 • On considère que 2 eqh = 1 branchement. • Pour 100 branchements contrôlés, 70 sont aux normes et 30 nécessitent une mise en conformité <p>→ Pour mettre en conformité 1050 branchements, il faut en contrôler environ 3500, soit environ 290 contrôles par an supplémentaires pendant 12 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de branchements sur l'ensemble du bv Morbras = 34 000 branchements • Rythme actuel moyen de contrôle = 3%/an (sur l'ensemble du territoire). <p>→ au rythme actuel, 1020 branchements sont contrôlés chaque année → au final, il faut contrôler 1310 branchements/an jusqu'en 2027. Soit un rythme annuel de 3,9% jusqu'en 2027</p> <p>Coûts unitaires Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement. Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme. Coût des travaux de mise en conformité = 4000€/branchement</p>	22 008 000€
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements selon le rythme actuel sur le bassin versant de la Marne à horizon 2027	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité. Les contrôles se poursuivent au même rythme qu'aujourd'hui.	Communes sage hors bv Morbras et Chantereine	<p>Logique du calcul Sur le bassin versant de la Marne hors bv Chantereine et Morbras, on ne fait pas d'effort particulier sur les branchements. On poursuit la mise en conformité au rythme actuel, jusqu'en 2027.</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de branchements sur l'ensemble du bv Marne (hors bv Chantereine et Morbras) = 84000 branchements • Pour 100 branchements contrôlés, 70 sont aux normes et 30 nécessitent une mise en conformité • Rythme actuel moyen de contrôle = 3%/an (sur l'ensemble du territoire). 	42 000 000€

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

					<p>—> Soit environ 2500 branchements contrôlés/an et 755 branchements mis aux normes</p> <p>Coûts unitaires Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement. Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme. Coût des travaux de mise en conformité = 4000€/branchement</p>	
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Industriels	Mettre en conformité les branchements industriels	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité lorsque c'est nécessaire des entreprises considérées à priorité haute ou moyenne en termes d'impact de leurs rejets sur l'eau. Cela concerne tout le territoire du SAGE.	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul Mise en conformité des entreprises du territoire identifiées en priorité haute et moyenne</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises en priorité haute et moyenne = environ 9400 sur l'ensemble du SAGE (source : extrapolation sur la base de la population à partir d'une étude de 2012 Contrat Marne Vive : 3400 entreprises en priorités haute et moyenne sur 14 communes) à contrôler sur 12 ans (soit 8% par an) • Pour 100 entreprises contrôlées, 65 sont aux normes et 35 nécessitent une mise en conformité (source SAGE Bièvre) <p>Coûts unitaires Coût d'un contrôle de conformité = 200€/entreprise. Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la réalisation effective des travaux si non conforme. Coût des travaux de mise en conformité = 5000€/entreprise</p>	18 330 000€
Assainissement domestique (réseaux)	Collectivités	Améliorer les réseaux séparatifs de la commune de Pontault-Combault	Créer, remplacer ou renouveler les réseaux, de manière plus soutenue les premières années. Cela comprend la réhabilitation des branchements sur le domaine public. Action complémentaire des travaux de mise en conformité des branchements des particuliers.	Pontault-Combault	<p>Logique de calcul Afin de rattraper le retard, le rythme de renouvellement du patrimoine doit s'élever à environ 2% par an pendant 5 ans puis se stabiliser autour de 0,5% par an jusqu'en 2027</p> <p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longueur du réseau de la commune : 103 km —> au final, 13,5% du linéaire de réseaux sera réhabilité en 2027 <p>Coûts unitaires Coût de la réhabilitation de réseau = 2000€/ml, (y compris les branchements en domaine public)</p>	27 810 000€
Assainissement domestique (réseaux)	Collectivités	Améliorer les réseaux séparatifs de la commune de Gagny et Neuilly Plaisance (1/2)	Cette action consiste à créer, remplacer ou renouveler les réseaux, de manière plus soutenue les premières années pour rattraper le retard accumulé et les défauts de conception du réseau.	Gagny, Neuilly Plaisance	<p>Logique du calcul Sur le bassin Marne, hors Morbras et Chantereine, on traite les secteurs identifiés comme problématiques dans le diagnostic soit Gagny et Neuilly-Plaisance. La logique est ici de conforter l'atteinte tendancielle du bon potentiel de la Marne. On se base sur les travaux prévus dans les schémas d'assainissement de ces deux communes pour estimer l'ordre de grandeur des dépenses à envisager.</p> <p>Hypothèses de dimensionnement Pour les deux communes : on considère les travaux sur le réseau de mise en séparatif. On ne prend pas la mise aux normes des branchements car</p>	17 600 000€

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

					comptée dans l'action "Contrôler et mettre en conformité les branchements selon le rythme actuel sur le bassin versant de la Marne à horizon 2027". On ne prend pas non plus la réhabilitation des collecteurs EU et EP (que l'on relie à la question du renouvellement du patrimoine). Les travaux sur réseau comprennent une partie assurée par la collectivité et une autre par les particuliers (branchement domaine public). On ne prend ici que la partie collectivité, la partie particulier fait l'objet d'une autre ligne (2/2). <ul style="list-style-type: none"> • Pour Gagny : 10 M€ • Pour Neuilly Plaisance : 7,6 M€ 	
Assainissement domestique (réseaux)	Ménages	Améliorer les réseaux séparatifs de la commune de Gagny et Neuilly Plaisance (2/2)	Cette action consiste à la mise œuvre des branchements dans le cadre de l'opération de création, remplacement ou renouvellement des réseaux (1/2).	Gagny, Neuilly Plaisance	Logique du calcul Sur le bassin Marne, hors Morbras et Chantereine, on traite les secteurs identifiés comme problématiques dans le diagnostic soit Gagny et Neuilly-Plaisance. La logique est ici de conforter l'atteinte tendancielle du bon potentiel de la Marne. On se base sur les travaux prévus dans les schémas d'assainissement de ces deux communes pour estimer l'ordre de grandeur des dépenses à envisager. Hypothèses de dimensionnement Pour les deux communes : on considère les travaux sur le réseau de mise en séparatif. On ne prend pas la mise aux normes des branchements car comptée dans l'action "Contrôler et mettre en conformité les branchements selon le rythme actuel sur le bassin versant de la Marne à horizon 2027". On ne prend pas non plus la réhabilitation des collecteurs EU et EP (que l'on relie à la question du renouvellement du patrimoine). Les travaux sur réseau comprennent une partie assurée par la collectivité et une autre par les particuliers (branchement domaine public). On ne prend ici que la partie particulier, la partie collectivité fait l'objet d'une autre ligne (1/2). <ul style="list-style-type: none"> • Pour Gagny : 5 M€ • Pour Neuilly Plaisance : 3,8 M€ 	8 800 000€
AEP	Etat	Réduire la pollution en amont de la prise d'eau de l'usine de potabilisation de Joinville-le-Pont	Travaux sur l'A4/A86, avec suppression de rejets.	Marne	Etudes en cours pour déterminer précisément les travaux à faire dont le démarrage n'est pas prévu avant 2016. Coût des travaux donné à titre indicatif (source : DRIEE)	20 000 000€
Pluvial	Collectivités	Maitriser les rejets par temps de pluie	Construction de la station de dépollution des eaux pluviales du ru de la Lande,	Ru de la Lande	Coût des travaux indiqué dans le Contrat de bassin Marne Vive	47 670 000€
Pluvial	Aménageurs public et	Développer les techniques	Assurer l'équipement systématique en épuration des eaux pluviales des	Territoire du SAGE	Logique de calcul On considère que le coût de mise en place des techniques alternatives	- €

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

	privé	alternatives de gestion et de traitement des eaux pluviales dans les nouveaux projets	projets d'aménagement futurs ou en projet, par exemple en privilégiant la phytoépuration.		pour gérer les eaux pluviales dans les nouveaux projets ne constitue pas un coût supplémentaire pour les aménageurs publics ou privés. Ces techniques correspondent à des approches différentes de la gestion des eaux de ruissellement (tuyau versus gestion des espaces). A priori, il s'agit donc d'une opération blanche en termes de coûts (une technique en remplace une autre). Pour indication, le coût de mise en place de techniques alternatives de type phytoépuration rétention est estimé à 100€/m2 par l'AESN. Si on considère que 5% (hypothèse retenue dans le SAGE Bièvre) des 3145 hectares des 150 projets d'aménagements d'urbanisation future prévus sur le territoire (source : Etat des lieux du SAGE p. 64) pourraient être concernés, le coût de mise en place de ces techniques s'élèvent à environ 160 M€. L'entretien ces systèmes représente 3% de l'investissement chaque année (source : étude AERM/Ecodécision)	
Pollution phytosanitaire	Collectivités	Limiter l'utilisation des pesticides par les collectivités (Ecophyto 2018)	<ul style="list-style-type: none"> Engager l'ensemble des communes dans une démarche zéro phyto Communiquer, informer, à l'acceptation de la végétation spontanée en espaces urbains. Constitution d'un groupe de travail visant à coopérer à l'échelle du BV sur les techniques alternatives, favoriser les retours d'expériences, établir des cahiers des charges types. 	Territoire du SAGE	Logique de calcul Elaboration de plans de désherbage et animation de sa mise en oeuvre Hypothèses de dimensionnement <ul style="list-style-type: none"> 50 communes doivent encore se doter d'un plan de désherbage 1 ETP sur 6 ans pour la mise en oeuvre (compris dans l'animation de la structure porteuse). Mission : promouvoir la démarche auprès des communes, coordonner et mettre en relation les acteurs, suivre la mise en oeuvre en complément du BE. Une première période 3 ans permettra de toucher toutes les communes, à raison de 2j/commune. Les 3 années suivantes permettront de réaliser un suivi, d'apporter les modifications nécessaires et de présenter les évolutions techniques disponibles. Coûts unitaires <ul style="list-style-type: none"> Coût d'un plan de désherbage communal = 15000€ /commune, y compris l'intervention d'un bureau d'études en AMO à la collectivité (source : Contrat Marne Vive). 	750 000€
Milieux aquatiques	Etat	Aménager les ouvrages constituant des obstacles à la continuité piscicole sur la Marne	Aménagement de passes à poissons sur les ouvrages VNF	Marne	Aménagement des ouvrages sur la Marne : Créteil : 3,2 M€, Joinville-le-Pont : 2,35 M€ et Bras du Chapitre : 2,3 M€ (estimations VNF).	7 850 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Connaître puis effacer ou aménager les ouvrages constituant des obstacles à la continuité piscicole	Etude préalable d'inventaire des obstacles à la libre circulation piscicole sur les affluents Arasement, aménagement ou contournement des ouvrages sur les affluents	Affluents	Hypothèses de dimensionnement <ul style="list-style-type: none"> 1 étude préalable pour identifier les obstacles 11 obstacles à la circulation des poissons et des sédiments : 5 sur le Morbras, 3 sur le Merdereau et 3 sur la Chantereine. Les 10 ouvrages sur le Maubuée ne sont pas retenus ici car ils ne sont pas ciblés par la DCE (source carte Etat des lieux p 232) Coûts unitaires	1 200 000€

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

		sur les affluents			Coût étude préalable : 100 000 € Coût arasement, aménagement ou contournement des obstacles : 100 000€/obstacle (Sources : SAGE 2 Morins et REX Onema Orge Aval).	
Milieux aquatiques	Collectivités	Connaître le "qui fait quoi" et le statut des berges de la Marne	Etude sur le cadre juridique et les acteurs intervenant sur les bords de Marne	Marne	Etude estimée à 100 000€	100 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Entretien et restaurer les berges de la Marne	Mise en œuvre des actions du schéma des berges de la Marne ayant un effet sur la vie piscicole avec, pour chaque projet, un travail sur l'amélioration des habitats et une incitation des MO à considérer aussi la partie immergée des berges pour travailler sur la thématique poisson.	Marne	Logique de calcul On poursuit, sur la période 2015-2027, au même niveau l'effort financier prévu dans le Contrat Marne Vive 2010-2015 et on étend cet effort au linéaire non compris dans le contrat. Hypothèses de dimensionnement • Effort financier du contrat 2010-2015 : 10,5M€ sur 6 ans pour 67 kms de berges (rives gauche et droite) soit environ 160€/ml • Linéaire non compris dans le contrat : rive gauche au niveau des communes de Champs-sur-Marne, Noisiel et Torcy, soit 7 kms de berges	23 194 030€
Milieux aquatiques	Collectivités	Réaliser un plan de gestion du Morbras	Etude sur les actions à mener sur l'ensemble du Morbras (amont et aval), notamment en termes d'hydromorphologie, de gestion des berges et des inondations.	Morbras	Etude estimée à 130 000 €.	130 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Entretien et restaurer les berges du Morbras	Cette action comprend : - Le programme d'entretien des berges du Morbras et de ses affluents (fauches différenciées, fauche tardive, élagage) - Des opérations de renaturation des exutoires d'eaux pluviales - Des opérations de retalutage/renaturation des berges	Morbras	Logique de calcul Sur la partie amont (SMAM), on considère les aménagements déjà prévus (DIG 2013) sur 5 ans que l'on extrapole sur 12 ans et on rajoute des aménagements identifiés comme nécessaires pour atteindre le bon potentiel (source : SMAM) Sur la partie aval (CAHVM), en l'absence de diagnostic précis, on considère un effort financier au mètre linéaire identique à l'amont Période de calcul : 12 ans Hypothèses de dimensionnement et coûts • Coûts des Aménagements déjà prévus par le SMAM : 227 000€ sur 5 ans soit 545 000 € sur 12 ans • Aménagements supplémentaires sur l'ensemble de la période: - 1900 ml pour du reméandrage ponctuel associé à un travail sur les exutoires EP, 1000€/ml (source SMAM), - 600 ml de retalutage/renaturation des berges à La Queue en Brie et Pontcarré, 200€/ml (AERM/BRGM 2004). → soit un effort annuel sur 12 ans de 210 000 € • La partie aval représente 40% du linéaire total de 17km	4 240 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Entretien et restaurer les berges de la Chantereine :	Correspond au scénario 1 de l'étude environnementale sur la Chantereine de 2012 avec une	Chantereine	Coût du scénario 1 estimé dans l'étude: 1 770 000€. Sous estimé car ne permet pas d'atteindre le bon état mais plutôt le bon potentiel (source : étude Chantereine). Après 2021, on chiffre des coûts d'entretien et suivi	2 130 000€

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

		atteindre le bon potentiel à court terme	amélioration locale du lit mineur (reprofilage de berges, reméandrage au sein du bassin pluvial Raffeteau, reprofilage et restauration du lit mineur, amélioration de la gestion des vannes, préservation de la ZH grâce à un entretien adapté, lutte contre les invasives, etc).		à hauteur de 30 000€/an (calculé sur la base des coûts indiqués dans l'étude). Au total, un coût de restauration/entretien de 240 €/ml (Chantereine : 9 km)	
Milieux aquatiques	Collectivités	Entretien et restaurer les berges du Merdereau	Entretien la végétation des berges et restaurer/renaturer ponctuellement les berges avec des actions plus ambitieuses.	Merdereau	Logique de calcul On applique au Merdereau les coûts unitaires d'entretien et de restauration du Morbras. Hypothèses de dimensionnement • Linéaire du Merdereau : 6km Coûts unitaires • Coûts d'entretien et de renaturation sur le Morbras: environ 245€/ml	1 470 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Entretien écologique des plans d'eau du Val Maubuée et du Merdereau	Suivi écologique et entretien des 28 plans d'eau du Val Maubuée (entretien des berges, faucardages, enlèvement des déchets, prévention des pollutions, etc.).	Maubuée et Merdereau	Coûts unitaires • Coût d'entretien de l'ensemble des plans d'eau du Val Maubuée : 200 000 €/an • Coût du suivi écologique : 60 000€/an • Période de calcul : 2015-2017 (12 ans) (source SAN Val Maubuée)	3 120 000€
Milieux aquatiques	Collectivités	Etude de connaissance des zones humides	L'étude devra définir une enveloppe des zones humides potentielles ainsi que les zones humides à enjeux, établir une cartographie des zones humides et définir les zones humides prioritaires	Territoire du SAGE	Budget de 125 000€ prévu pour l'étude.	125 000€
Usages (loisirs)	Collectivités	Valoriser les bords des affluents : cheminement et liaisons douces	Des cheminements et des liaisons douces sont créés le long des affluents. Ils permettent les circulations piétonne voire cycliste et comportent quelques aménagements de type points de vue. Ces cheminements se mettent en place progressivement sur la période 2015-2027	Morbras et Chantereine	Hypothèses de dimensionnement • Linéaire aménagé : Environ la moitié du linéaire des affluents, certains espaces étant inaccessibles, d'autres étant déjà équipés, soit 13 kilomètres. Coûts unitaires • Coût d'aménagement d'un sentier mixte : 80€/ml (source : aménagement similaire par la CA Marne et Gondoire).	1 040 000€
Usages (loisirs)	Collectivités	Etude sur la fréquentation de la Marne	Cette étude a pour objectif de mieux connaître les usagers fréquentant la Marne, notamment ses berges. Elle devra comprendre des comptages à différentes périodes (semaine, week-end, été, ...) pour estimer au mieux	Marne	Etude estimée à 100 000€	100 000€

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

			la fréquentation et les différents usages (promenade, vélo, etc.)			
Usages (loisirs)	Collectivités	Etudier la dégradation de la qualité de la Marne par temps de pluie dans la perspective baignade	Etude sur la dégradation de la qualité de la Marne par temps de pluie (zones les plus exposées, modes de transfert, durée de dégradation) dans la perspective baignade.	Marne	Etude en cours (Syndicat Marne Vive)	100 000€
						270 299 030 €

Actions spécifiques du scénario 1

Thème	Cible	Libellé de l'action	Description de l'action	Secteur cible	Hypothèses de dimensionnement - Coûts unitaires	Coût total
Animation	Structure porteuse	Animer et porter la stratégie du SAGE	2 pôles : - animation de la CLE et observatoire du SAGE (médiation, évaluation, déclinaison des cadres de politiques publiques à l'échelle du SAGE) - animation locale et opérationnelle à l'échelle du SAGE (conception d'esquisses de projets locaux, appui à l'animation participative locale, interface entre acteurs et compétences)	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement • 4 ETP/an (2ETP déjà chiffrés dans le socle) • période de calcul : 2015-2027 (12 ans) Coûts unitaires • coût annuel d'un ETP : 50 000 €/an + 20 000€/an (forfait de fonctionnement) (source : Contrat Marne Vive).	1 680 000 €
Milieux aquatiques	Collectivités	Entretenir et restaurer les berges de la Marne	Actions de restauration ciblées sur les besoins de la rivière et une gestion différenciée des berges entre les zones restaurées. Des projets conçus en partenariat avec les acteurs locaux. Projets qui intègrent fortement les usages (promenades, loisirs, etc.)	Marne	Les efforts financiers sont les mêmes que pour le socle (2,25M€/an) mais ils sont ciblés différemment, orientés prioritairement sur les besoins de la rivière (et non seulement en fonction des opportunités d'intervention).	- €
Milieux aquatiques	Industriels	Reconquérir le Bec de Canard (Port de Paris)	Suite à l'animation locale et aux remontées des acteurs locaux, la renaturation du Bec de Canard à Sucy-en-Brie est actée. Il s'agit de redonner à cette confluence entre le Morbras, le ru de Brétigny et la Marne son caractère de zone humide ainsi qu'une fonction de zone d'expansion de crues. Cela passe par un reméandrage du Morbras, actuellement canalisé sur 500 mètres, l'éclaircissement du milieu boisé et des berges.	Bec de Canard	Les terrains appartiennent à Ports de Paris. Le coût des travaux est estimé à 1,5 M€.	1 500 000 €
Usages (loisirs)	Collectivités	Soutenir des aménagements issus de la concertation locale sur les usages de loisirs	Réaliser des aménagements pour concilier les usages avec le retalutage et la végétalisation des berges (ex : création de balcons observatoire et/ou de pontons pour les pêcheurs)	Territoire du SAGE	Une enveloppe correspondant à 5% du coût des travaux de renaturation des berges (2,25 M€/an) est retenue, soit 112 500 € par an jusqu'en 2027	1 350 000 €
						4 530 000 €

Actions spécifiques du scénario 2

Thème	Cible	Libellé de l'action	Description de l'action	Secteur cible	Hypothèses de dimensionnement - Coûts unitaires	Coût total
Animation	Structure porteuse	Animer et porter la stratégie du SAGE	3 pôles : - animation de la CLE et observatoire du SAGE (animation des délibérations de la CLE aboutissant à des prises de position publiques sur les deux thèmes prioritaires du SAGE, médiation-facilitation sur les autres thèmes) - expertise thématique dédié à la fonctionnalité des milieux et à l'hydrologie urbaine (expertise propre de la structure porteuse sur la fonctionnalité des milieux, en lien avec les expérimentations menées sur la Marne ; animation en réseau des compétences en hydrologie urbaine existant sur le territoire) - animation locale pour la conception et le suivi opérationnel des projets locaux.	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement • 5 ETP/an (2ETP déjà chiffrés dans le socle) • période de calcul : 2015-2027 (12 ans) Coûts unitaires • coût annuel d'un ETP : 50 000 €/an + 20 000€/an (forfait de fonctionnement) (source : Contrat Marne Vive).	2 520 000 €
Milieux aquatiques	Structure porteuse	Connaître le fonctionnement hydromorphologique de la Marne	Etude fondatrice sur la mobilité de la Marne dans une perspective hydromorphologie	Marne	Cette étude doit comprendre de nombreux aspects (hydraulique, granulométrie, modélisation, impact des barrages de navigation, etc.) selon une échelle sans doute plus large que celle du SAGE. Elle doit permettre de déterminer les zones d'érosion et celles d'engraissement ainsi que les zones tests pour mener les expérimentations. Etude estimée à 500 000€ minimum	500 000 €
Milieux aquatiques	Structure porteuse (collectivité)	Mener une approche expérimentale sur l'hydromorphologie de la Marne	La restauration hydromorphologique de la Marne est ambitieuse et doit permettre à la rivière de retrouver de la liberté, de gagner du terrain, laissant faire l'érosion et la dynamique naturelle de la Marne. Cette approche expérimentale s'appuie sur une étude fondatrice permettant de mieux appréhender le fonctionnement hydromorphologique de la Marne et se veut ambitieuse dans le linéaire concerné.	Marne	Hypothèse de dimensionnement • Linéaire de renaturation : 40% du linéaire de berges sur la partie non navigable (source : CT Milieux Naturels) soit 8 kms de berges à aménager, 16 kms linéaires de travaux en comptant les deux rives. Coûts unitaires • Coût unitaire similaire à celui du réaménagement du quai de la Pie à Saint-Maur, (hors voirie et hors passerelle), soit 2200€/ml (source : avant projet ville de Saint-Maur, 2013). Ce coût comprend l'intervention sur des berges fortement artificialisées ainsi que les aménagements complémentaires nécessaires aux usages et à l'accueil du public. Ces actions complètent celles du socle qui se poursuivent sur l'ensemble du linéaire de la Marne.	35 200 000 €

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

Milieux aquatiques	Collectivités	Acquérir du foncier pour assurer une emprise suffisante des projets de restauration et redonner de la place à la rivière	Acquisition de foncier sur les berges de la Marne et rétrocession à la structure porteuse du SAGE du DPF par VNF sur les zones non navigables	Marne	<p>Hypothèse de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisitions foncière sur 10% du linéaire non navigable soit 2 kms, sur une bande de 30 mètres = 6 ha. <p>Coûts unitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • coût d'achat de terrains, en partie bâtis, en milieu urbain dense à proximité de Paris : 400€/m2, soit 4M€/ha (source AESN). • La rétrocession du DPF par VNF se fait à titre gratuit. 	24 000 000 €
Milieux aquatiques	Collectivités	Entretien et restaurer les berges de la Chantereine pour s'approcher du bon état	Correspond au scénario 2 de l'étude environnementale sur la Chantereine 2012 : amélioration locale du lit mineur, de la dynamique du ru (dont réouverture de passages busés), restauration d'une continuité écologique partielle La suppression du siphon sous le canal de Chelles est reportée à très long terme et n'est donc pas chiffrée ici.	Chantereine	Le surcoût lié à la réouverture de la Chantereine est estimé à 1 337 500 € et les actions supplémentaires de restauration non comprises dans le scénario 1 s'élèvent à 27 000€. Au total, le scénario 2 coûte 1,7 M€ (dont 370 000€ du scénario 1 chiffrés dans le socle).	1 400 000 €
Milieux aquatiques	Collectivités	Etablir un projet global de renaturation du Morbras avec acquisition foncière lorsque nécessaire	Cette action comprend des projets de restauration fonctionnelle du Morbras. En l'absence de diagnostic précis, les projets ont été estimés sur la base d'avis d'expert pour la partie amont (SMAM) : - Déconnection du cours du Morbras de l'étang du Coq - Projets de reméandrage/retalutage (Pontcarré, Pontault Combault et forêt de Ferrières) - avec ou sans acquisition - Découverte du Morbras (Pontcarré cimetière) Pour la partie aval (hors SMAM), on extrapole l'effort financier au mètre linéaire	Morbras	<p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déconnection de l'étang du Coq Coût du contournement d'un étang avec recréation d'une rivière : 500€/ml (source : Veyle : 430€/ml). Linéaire de contournement : 600 ml Aucune acquisition foncière n'est prévue. • Projets de reméandrage/retalutage sans acquisition : Coût des travaux : 200€/ml Linéaire concerné : 1500 m (Pontcarré, forêt de Ferrière) • Projets de reméandrage/retalutage avec acquisition : Coût des travaux (reméandrage ambitieux Pontault Combault) : 1000€/ml Linéaire concerné : 300ml Acquisition de terrains sur une bande de 20 m par 300 m, soit 6000 m2 Coût d'acquisition : 400€/m (estimation à partir des données Agence de l'Eau). • Découverte du Morbras Coût des travaux : 1500€/ml (source : étude Chantereine) Linéaire concerné : 50 m • Extrapolation à l'aval A l'aval, en l'absence de diagnostic précis, le même niveau d'effort au mètre linéaire est retenu que sur l'amont soit environ 340€/ml pour un linéaire d'environ 7km 	5 737 500 €

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

Milieux aquatiques	Collectivités	Assurer la continuité piscicole sur le Maubuée et le Merdereau en découvrant les liaisons busées entre certains étangs	Remettre à ciel ouvert certaines conduites de liaisons entre les étangs afin d'assurer une meilleure continuité piscicole.	Maubuée et Merdereau	<p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Linéaire concerné par les discontinuités du corridor aquatique hors milieu urbain dense et infrastructures de transport lourdes : 4 km (d'après la carte du SCOT Val Maubuée) <p>Coûts unitaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Coût de découverte : 1500€/ml (source étude Chantereine). Pas d'acquisition foncière, la maîtrise foncière est publique 	6 000 000 €
Milieux aquatiques	Industriels	Reconquérir le Bec de Canard (Port de Paris)	Renaturation du Bec de Canard à Sucy-en-Brie : redonner à cette confluence entre le Morbras, le ru de Brétigny et la Marne son caractère de zone humide ainsi qu'une fonction de zone d'expansion de crues. Cela passe par un reméandrage du Morbras, actuellement canalisé sur 500 mètres, l'éclaircissement du milieu boisé et des berges.	Bec de Canard	Les terrains appartiennent à Ports de Paris. Le coût des travaux est estimé à 1,5 M€	1 500 000 €
Milieux aquatiques	Collectivités	Préserver et reconquérir les zones humides	Préserver et entretenir les zones humides existantes, reconquérir les ZH potentielles ou dégradées dans le cadre des projets TVB, hydrologie urbaine, etc.	Territoire du SAGE	<p>Hypothèses de dimensionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour la reconquête, l'objectif est de viser 5% des 7000 ha de ZH potentielles, soit 350 ha, avec acquisition de foncier sur une enveloppe de 5 ha. Le coût du foncier est de 4M€/ha (AESN). Pour la préservation, l'objectif est d'entretenir 10% des 1000 ha de ZH estimées sur le territoire, soit 100 ha. <p>Le coût d'entretien/restauration d'une ZH est estimé à 500€/ha (Source : CGDD 2010).</p> <p>Une partie de ces coûts sont déjà comptés dans le coût des projets d'aménagement (même logique que pour le développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales)</p>	20 225 000 €
Pluvial	Aménageurs public et privé	Développer les techniques alternatives de gestion et de traitement des eaux pluviales dans les nouveaux projets	Assurer l'équipement systématique en épuration des eaux pluviales des projets d'aménagement futurs ou en projet, par exemple en privilégiant la phytoépuration.	Territoire du SAGE	<p>Logique de calcul</p> <p>On considère que le coût de mise en place des techniques alternatives pour gérer les eaux pluviales dans les nouveaux projets ne constitue pas un coût supplémentaire pour les aménageurs publics ou privés. Ces techniques correspondent à des approches différentes de la gestion des eaux de ruissellement (tuyau versus gestion des espaces). A priori, il s'agit donc d'une opération blanche en termes de coûts (une technique en remplace une autre). En revanche dans ce scénario on fait un effort plus important en terme d'animation/socle pour promouvoir les techniques alternatives auprès des aménageurs et collectivités. Ce coût est compris dans l'animation de la structure porteuse</p>	- €

Actions spécifiques du scénario 3

Thème	Cible	Libellé de l'action	Description de l'action	Secteur ciblé	Hypothèses de dimensionnement - Coûts unitaires	Coût total
Animation	Structure porteuse	Animer et porter la stratégie du SAGE	4 pôles : - animation de la CLE et observatoire du SAGE - animation du contrôle des branchements sur les secteurs prioritaires - lobbying dans les instances de planification territoriale pour porter et faire valoir le référentiel "paysages de l'eau" - animation locale pour la conception et le suivi opérationnel des projets locaux	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement • 6 ETP/an (2ETP déjà chiffrés dans le socle) • période de calcul : 2015-2027 (12 ans) Coûts unitaires • coût annuel d'un ETP : 50 000 €/an + 20 000€/an (forfait de fonctionnement) (source : Contrat Marne Vive).	3 360 000 €
Animation	Structure porteuse	Construire un référentiel sur les "paysages de l'eau" à l'échelle de l'ensemble du territoire	Etude fondatrice sur le paysage qui doit constituer le référentiel unifié de cette stratégie	Territoire du SAGE	Etude estimée à 400 000€	400 000 €
Assainissement domestique et industriel (branchements)	Ménages	Contrôler et mettre en conformité les branchements à horizon 2021 dans les zones prioritaires pour la baignade	Cette action comprend le contrôle des branchements et la réalisation des travaux de mise en conformité.	Communes concernées : Gagny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, ainsi que la moitié de Champigny et de Villiers-sur-Marne.	Logique du calcul En l'absence de diagnostic précis des secteurs prioritaires, on considère que sur les zones d'assainissement du bassin de la Marne (hors bv Chantereine et Morbras) identifiées comme problématiques dans le diagnostic (Gagny, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, ainsi que la moitié de Champigny et de Villiers-sur-Marne) on double l'effort de contrôle soit environ 6% au lieu d'une moyenne de 3% sur toute la période 2015-2027 (déjà comptée dans le socle). Par ailleurs, on augmente également l'effort d'animation. Hypothèses de dimensionnement Nombre de branchements sur le secteur considéré : 12 000 Nombre de branchements supplémentaires à contrôler/socle : 360 branchements/an Coûts unitaires Coût d'un contrôle de conformité = 200€/branchement. Il comprend l'enquête, le diagnostic et le suivi ultérieur de la	6 048 000 €

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

					réalisation effective des travaux si non conforme. Coût des travaux de mise en conformité = 4000€/branchement	
Pluvial	Aménageurs public et privé	Développer les techniques alternatives de gestion et de traitement des eaux pluviales dans les nouveaux projets	Assurer l'équipement systématique en épuration des eaux pluviales des projets d'aménagement futurs ou en projet, par exemple en privilégiant la phytoépuration douce et l'épandage	Territoire du SAGE	Logique de calcul On considère que le coût de mise en place des techniques alternatives pour gérer les eaux pluviales dans les nouveaux projets ne constitue pas un coût supplémentaire pour les aménageurs publics ou privés. Ces techniques correspondent à des approches différentes de la gestion des eaux de ruissellement (tuyau versus gestion des espaces). A priori, il s'agit donc d'une opération blanche en termes de coûts (une technique en remplace une autre). En revanche dans ce scénario on fait un effort plus important en termes d'animation/socle pour promouvoir les techniques alternatives auprès des aménageurs et collectivités. Ce coût est compris dans l'animation de la structure porteuse	- €
Milieux aquatiques	Structure porteuse	Connaître le fonctionnement hydromorphologique de la Marne	Etude fondatrice sur la mobilité de la Marne dans une perspective hydromorphologie	Marne	Cette étude doit comprendre de nombreux aspects (hydraulique, granulométrie, modélisation, impact des barrages de navigation, etc.) selon une échelle sans doute plus large que celle du SAGE. Elle doit permettre de déterminer les zones d'érosion et celles d'engrassissement ainsi que les zones tests pour mener les expérimentations. Etude estimée à 500 000€ minimum	500 000 €
Milieux aquatiques	Aménageurs public et privé	Mener une approche expérimentale sur l'hydromorphologie de la Marne	La restauration hydromorphologique de la Marne est ambitieuse et doit permettre à la rivière de retrouver de la liberté, de gagner du terrain, laissant faire l'érosion et la dynamique naturelle de la Marne. Cette approche expérimentale s'appuie sur une étude fondatrice permettant de mieux appréhender le fonctionnement hydromorphologique de la Marne et se veut ambitieuse dans le linéaire concerné.	Marne	Hypothèse de dimensionnement • Linéaire de renaturation : 40% du linéaire de berges sur la partie non navigable (source : CT Milieux Naturels) soit à 8 kms de berges à aménager, 16 kms linéaires de travaux en comptant les deux rives. Coût unitaire Sur une partie du linéaire, le coût unitaire est plus élevé que dans la stratégie 2 car les projets sont plus compliqués du fait d'une valorisation pour les populations plus forte. On prend comme hypothèse que 20% du linéaire visé est concerné par ces coûts plus élevés. • coût unitaire "forte valorisation sociale" similaire à celui du réaménagement du quai de la Pie à Saint-Maur (hors passerelle mais avec des travaux sur voirie notamment pour faciliter les accès), soit 5200€/ml (source : avant projet ville de Saint-Maur, 2013). Ce coût comprend l'intervention sur des berges fortement artificialisées ainsi que les aménagements complémentaires nécessaires aux usages et à l'accueil du public. • Coût unitaire "base" similaire à celui du réaménagement du quai de la Pie à Saint-Maur, (hors voirie et hors passerelle), soit 2200€/ml (source : avant projet ville de Saint-Maur, 2013). Ce	44 800 000 €

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

					coût comprend l'intervention sur des berges fortement artificialisées ainsi que les aménagements complémentaires nécessaires aux usages et à l'accueil du public. Ces actions complètent celles du socle qui se poursuivent sur l'ensemble du linéaire de la Marne.	
Milieux aquatiques	Aménageurs public et privé	Acquérir du foncier pour assurer une emprise suffisante des projets de restauration	Acquisition de foncier sur les bords de Marne	Marne	Hypothèse de dimensionnement • Acquisitions foncière sur 10% du linéaire non navigable soit 2 kms, sur une bande de 30 mètres = 6 ha. Coûts unitaires • coût d'achat de terrains, en partie bâtis, en milieu urbain dense à proximité de Paris : 400€/m ² , soit 4M€/ha (source AESN).	24 000 000 €
Milieux aquatiques	Collectivités	Entretien et restaurer les berges de la Chantereine pour s'approcher du bon état	Correspond au scénario 2 de l'étude environnementale sur la Chantereine 2012 : amélioration locale du lit mineur, de la dynamique du ru (dont réouverture de passages busés), restauration d'une continuité écologique partielle La suppression du siphon sous le canal de Chelles est reportée à très long terme et n'est donc pas chiffrée ici.	Chantereine	Le surcoût lié à la réouverture de la Chantereine est estimé à 1 337 500 € et les actions supplémentaires de restauration non comprises dans le scénario 1 s'élèvent à 27 000€. Au total, le scénario 2 coûte 1,7 M€ (dont 370 000€ du scénario 1 chiffrés dans le socle).	1 400 000 €
Milieux aquatiques	Collectivités	Etablir un projet global de renaturation du Morbras avec acquisition foncière lorsque nécessaire	Cette action comprend des projets de restauration fonctionnelle du Morbras. En l'absence de diagnostic précis, les projets ont été estimés sur la base d'avis d'expert pour la partie amont (SMAM) : - Déconnection du cours du Morbras de l'étang du Coq - Projets de reméandrage/retalutage (Pontcarré, Pontault Combault et forêt de Ferrières) - avec ou sans acquisition - Découverte du Morbras (Pontcarré cimetière) Pour la partie aval (hors SMAM), on extrapole l'effort financier au mètre linéaire	Morbras	Hypothèses de dimensionnement • Déconnection de l'étang du Coq Coût du contournement d'un étang avec recréation d'une rivière : 500€/ml (source : Veyle : 430€/ml). Linéaire de contournement : 600 ml Aucune acquisition foncière n'est prévue. • Projets de reméandrage/retalutage sans acquisition : Coût des travaux : 200€/ml Linéaire concerné : 1500 m (Pontcarré, forêt de Ferrière) • Projets de reméandrage/retalutage avec acquisition : Coût des travaux (reméandrage ambitieux Pontault Combault) : 1000€/ml Linéaire concerné : 300ml Acquisition de terrains sur une bande de 20 m par 300 m, soit 6000 m ² Coût d'acquisition : 400€/m (estimation à partir des données Agence). • Découverte du Morbras Coût des travaux : 1500€/ml (source : étude Chantereine)	5 737 500 €

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

					Linéaire concerné : 50 m • Extrapolation à l'aval A l'aval, en l'absence de diagnostic précis, le même niveau d'effort au mètre linéaire est retenu que sur l'amont soit environ 340€/ml pour un linéaire d'environ 7km	
Milieux aquatiques	Collectivités	Assurer la continuité piscicole sur le Maubuée et le Merdereau en découvrant les liaisons busées entre certains étangs	Remettre à ciel ouvert certaines conduites de liaisons entre les étangs afin d'assurer une meilleure continuité piscicole.	Maubuée et Merdereau	Hypothèses de dimensionnement • Linéaire concerné par les discontinuités du corridor aquatique hors milieu urbain dense et infrastructures de transport lourdes : 4 km (d'après la carte du SCOT Val Maubuée). Coûts unitaires • Coût de découverte : 1500€/ml (source étude Chantereine). • Pas d'acquisition foncière, la maîtrise foncière est publique	6 000 000 €
Milieux aquatiques	Industriels	Reconquérir le Bec de Canard (Port de Paris)	Renaturation du Bec de Canard à Sucy-en-Brie : redonner à cette confluence entre le Morbras, le ru de Brétigny et la Marne son caractère de zone humide ainsi qu'une fonction de zone d'expansion de crues. Cela passe par un reméandrage du Morbras, actuellement canalisé sur 500 mètres, l'éclaircissement du milieu boisé et des berges.	Bec de Canard	Les terrains appartiennent à Ports de Paris. Le coût des travaux est estimé à 1,5 M€.	1 500 000 €
Milieux aquatiques	Aménageurs public et privé	Préserver et reconquérir les zones humides	Préserver et entretenir les zones humides existantes, reconquérir les ZH potentielles ou dégradées dans le cadre des projets TVB, hydrologie urbaine, etc.	Territoire du SAGE	Hypothèses de dimensionnement • Pour la reconquête, l'objectif est de viser 5% des 7000 ha de ZH potentielles, soit 350 ha, avec acquisition de foncier sur une enveloppe de 5 ha. Le coût du foncier est de 4M€/ha (source Agence de l'eau). • Pour la préservation, l'objectif est d'entretenir 10% des 1000 ha de ZH estimées sur le territoire, soit 100 ha. Le coût d'entretien/restauration d'une ZH est estimé à 500€/ha (Source : CGDD 2010). Une partie de ces coûts sont déjà comptés dans le coût des projets d'aménagement (même logique que pour le développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales)	20 225 000 €
Milieux aquatiques	Collectivités	Découvrir les rus disparus ou busés	En lien avec l'orientation 3.6 du SDRIF, expérimentation et forte animation locale, pour l'extraction des rivières urbaines du réseau d'assainissement et leur réouverture	Territoire du SAGE	Hypothèse de dimensionnement On considère que sur l'ensemble de la période, 4 projets de réouverture de 150 ml pourraient voir le jour. Les acquisitions de foncières ne devraient pas être nécessaires dans la mesure où les terrains publics seront prioritairement mobilisés (parcs, etc.). Coûts unitaires	1 560 000 €

Accompagner la CLE Marne Confluence dans l'élaboration du SAGE
le « socle » et les trois scénarios contrastés - Annexes

					• On se base la réouverture de la Bièvre à Fresne : 2600€/ml (source : fiche retour d'expérience ONEMA)	
Usages (loisirs)	Collectivités	Aménager des plages pour se baigner dans la Marne	Aménagement de plages sur la Marne, espaces de baignade, de ressourcement et de loisirs	Marne	L'aménagement d'une plage est estimé à 800 000€ (coût de la plage de Meaux sur la Marne). 4 plages pourront être aménagées sur le territoire du SAGE.	3 200 000 €
Usages (loisirs)	Collectivités	Suivre la qualité eau baignade	Suivi de la qualité eau de baignade	Au niveau des points de baignade	On compte 4 points de baignades = 4 points de suivi. Le suivi est annuel concentré sur la saison estivale. Coûts : 7500 €/an	90 000 €
Usages (loisirs)	Collectivités	Identifier les solutions techniques pour atteindre une qualité baignade sur des secteurs à définir	Etude, R et D pour identifier les travaux spécifiques à conduire dans l'optique baignade selon points de baignade et fréquence de baignade souhaitée	Au niveau des points de baignade	On compte un programme d'études sur 2/3 ans Coûts unitaires : 200 000 €	200 000 €
Usages (loisirs)	Collectivités/ VNF	Aménager les berges du canal de Chelles pour favoriser l'accueil du public	Aménagement des berges sur une rive du canal : cheminements, points de vue, etc. afin de favoriser la promenade, la détente et les loisirs.	Canal de Chelles	Ces aménagements pourront se faire sur la quasi intégralité du canal, soit 8 km. La référence de l'aménagement du quai de la Pie à Saint-Maur peut être reprise ici, en ne retenant que l'aménagement des berges pour les cheminements et le mobilier, soit 1500€/ml.	12 000 000 €
Usages (loisirs)	Collectivités	Animer une maison de l'eau	Constitution d'un espace d'accueil, de renseignement et d'animations autour de l'eau et de la Marne. Relais vers les associations locales (Au fil de l'eau, Culture Guinguette, ...), avec des partenariats étroits avec le Musée de Nogent et les offices et comités départementaux du tourisme.	Territoire du SAGE	Compter un ETP, soit 50 000€ par an et un forfait de fonctionnement de 20 000€ soit 70 000€/an/ETP.	840 000 €
						131 860 500€